

# **VILLE DE SCEAUX**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**  
11 juin 2020 adopté à l'unanimité le 9 juillet 2020

<b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....</b>	<b>4</b>
<b>IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE.....</b>	<b>5</b>
<b>V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2020.....</b>	<b>8</b>
<b>VI- RAPPORT RELATIF À LA GESTION ET L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE À SCEAUX .....</b>	<b>9</b>
<b>VII-ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>33</b>
Mise en œuvre des délégations de droit attribuées au maire par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.....	33
<b>VIII- DOMAINE COMMUNAL .....</b>	<b>35</b>
Legs de M. Guido MARTINET – rachat d'usufruit et cession de biens.....	35
Déclassement et vente de la propriété du 30 rue des Imbergères.....	38
Approbation de deux conventions de concession à long terme de places de stationnement au parking Charaire (niveau -2).....	39
<b>IX- AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE .....</b>	<b>41</b>
Carte scolaire – 2020-2021.....	41
Approbation d'un dispositif d'aide aux familles pour les séjours d'adolescents .....	44
<b>X- DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>48</b>
Attribution d'une subvention à l'association « Collectif des maires anti-pesticides ».....	48
<b>XI- SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT .....</b>	<b>50</b>
Communication du rapport relatif à l'exercice 2019 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.....	50
<b>XII-AFFAIRES FINANCIÈRES .....</b>	<b>52</b>
Approbation du compte de gestion 2019.....	52
Adoption du compte administratif 2019.....	63

Affectation du résultat budgétaire de 2019. ....	64
Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n° 1 .....	65
Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 .....	69
<b>XIII- RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>70</b>
Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).....	70
Versement d'une prime exceptionnelle à certains agents ayant assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.....	76
Protocole d'accord sur le droit de grève.....	79
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administratives, techniques, médico-sociales, sportives, animation et de la culture .....	83
<b>XIV- QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>84</b>
<b>XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE .....</b>	<b>84</b>
<b>XVI- DÉCISIONS DU MAIRE .....</b>	<b>84</b>
<b>XVII- QUESTIONS ORALES .....</b>	<b>84</b>
Question orale de M. Hachem ALAOUI-BENHACHEM .....	84
Question orale de Mme Claude DEBON .....	85
Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN .....	87

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 18 h 6 sous la présidence de Philippe Laurent.*

### **M. le maire**

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **M. le maire**

Je vais commencer par faire l'appel.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Lisa Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Othmane Khaoua,
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Hélia Cacères
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras

- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Jean-Pierre Riotton, en retard
- ✓ Sakina Bohu, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Sophie Ganne-Moison
- ✓ Thibault Hennion, en retard, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Claire Beillard-Boudada, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Timothé Lefebvre, absent.

#### **M. le maire**

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

#### **IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE**

#### **M. le maire**

Chers amis, pour que les choses se passent bien, il faut que vous coupiez tous votre micro. Pensez, lorsque vous souhaitez intervenir, à le remettre en route.

Compte tenu de la particularité de cette séance, nous devons approuver les modalités de réunion du conseil municipal en visioconférence.

Ce rapport est assez simple. L'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 permet d'assurer des réunions du conseil municipal en visioconférence pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 10 juillet prochain.

L'article 6 de cette ordonnance prévoit que sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- ✓ les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- ✓ les modalités de scrutin.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- ✓ décider que la technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la vidéoconférence. L'outil utilisé est Webex ;
- ✓ décider que l'identification des participants se fera par appel nominatif ;
- ✓ décider que le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé via l'outil Webex ;

- ✓ décider qu'afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le site Internet de la Ville.

Voilà pour cette première délibération à la fois technique et pratique.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération ? Si vous souhaitez parler, il faut allumer votre micro et dire votre nom.

**Hélia CACERES**

J'ai juste une question.

Je voudrais savoir si les séances du conseil municipal pourront désormais être retransmises en direct sur Internet ou s'il s'agit juste d'un cas exceptionnel.

**M. le maire**

Vous avez raison. C'est exceptionnel, puisque c'est la première fois que nous le faisons.

Pour ce qui concerne l'avenir, comme vous le savez probablement, l'élection municipale aura lieu le 28 juin prochain, et la nouvelle majorité pourra éventuellement permettre via son règlement intérieur la retransmission des séances du conseil municipal. Elles ne le seront pas forcément sous cette forme. J'espère en effet que les prochaines réunions pourront se faire en présentiel. Ce sera de toute façon obligatoire pour ce qui concerne la réunion permettant d'élire le maire ou la maire ainsi que les adjoints. La loi ne permet pas de faire autrement.

Et j'espère que les autres réunions se feront également en présentiel comme d'habitude.

Pour ce qui concerne la retransmission des séances, il faudra prévoir un dispositif de caméras dans la salle de réunion qui permettra de filmer et de retransmettre les séances en direct sur le site Internet de la Ville.

Il reviendra à la future majorité de décider ou non de la mise en œuvre de ce dispositif.

**Hélia CACERES**

Pour votre part, en seriez-vous d'accord ?

**M. le maire**

Je ne sais pas. La prochaine majorité en décidera. Nous n'allons pas débattre ce soir d'un point du règlement intérieur de la future majorité.

**Hélia CACERES**

Quelle que soit la majorité, je tiens à dire que de nombreuses mairies le font déjà et que c'est une façon de démocratiser les séances du conseil municipal, puisque cela donne la possibilité aux

personnes qui ne peuvent pas assister physiquement aux séances de pouvoir les suivre depuis leur domicile.

**M. le maire**

Tout à fait.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je pense que lever le doigt via l'outil est la meilleure façon de demander la parole.

**M. le maire**

Je ne vois malheureusement pas tout le monde à l'écran.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je voudrais simplement rappeler que nous avons demandé, il y a quelques semaines, que le conseil municipal ait lieu par vidéo. Et je dois dire qu'il se tient en ce moment avec quelques difficultés techniques, parce qu'il y a pas mal de bruits parasites, en tout cas en ce qui me concerne. Je ne sais pas comment cela peut s'arranger.

**M. le maire**

Des parasites, il y en a partout !

Il faut que tout le monde ferme son micro. Il n'y a pas d'autres solutions.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Pour conclure, nous aurions souhaité que ce conseil se fasse plus tôt, mais comme l'on dit, mieux vaut tard que jamais.

**M. le maire**

Je vois que la sagesse vous gagne, M. Campan.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Ce genre de propos...

La sagesse, je l'ai déjà depuis un certain temps. De ce côté-là, je ne pense pas avoir de comptes à vous rendre.

**M. le maire**

Ça commence bien ! On est en forme !

**Jean-Jacques CAMPAN**

C'est vous qui commencez.

**M. le maire**

Nous allons maintenant tester le système de vote.

Les votes sont ouverts. Ne votez pas encore, ce n'est pas le bon questionnaire qui apparaît à l'écran.

Vous voyez apparaître sur la partie droite de votre écran : « Pour, contre, abstention ou ne prend pas part au vote ». Cliquez sur votre choix et ensuite sur « Envoyer ».

**Francis BRUNELLE**

Effectivement, il ne faut pas oublier d'envoyer.

**Hélia CACERES**

Faut-il ensuite cliquer sur « Soumettre » ?

**M. le maire**

Soumettre ou envoyer. Cela dépend de votre système. C'est un petit pavé situé en bas de l'écran.

**Chantal BRAULT**

Est-ce que l'on vote une deuxième fois lorsqu'on a un pouvoir ?

**M. le maire**

Non. Nous les compterons par la suite.

Nous allons vous annoncer le résultat. C'est un peu long, mais on se rode.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2020**

**M. le maire**

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2020.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce procès-verbal ?

Nous passons donc au vote.

*Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2020 est adopté à l'unanimité des votants avec une abstention (Thierry Legros).*



## **VI- RAPPORT RELATIF À LA GESTION ET L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE À SCEAUX**

### **M. le maire**

Je vais vous présenter, avec Isabelle Drancy et Francis Brunelle, le rapport relatif à la gestion et l'impact de la crise sanitaire du Covid19 à Sceaux.

Une présentation devrait s'afficher sur votre écran. Elle comprend trois parties :

- ✓ la description de l'ensemble des actions menées par la Ville et ses partenaires pendant la période d'état d'urgence entre la mi-mars et la fin mai 2020
- ✓ un premier bilan des impacts budgétaires de la crise sanitaire
- ✓ les données sanitaires en notre possession, sachant qu'il y a des choses que nous ne savons pas, car nous ne sommes pas censés les connaître.

### **Les actions menées au cours de la période d'état d'urgence sanitaire**

S'agissant des actions menées au cours de la période d'état d'urgence sanitaire, comme vous avez pu le voir, nous avons consacré nos efforts à informer, protéger et accompagner la population dans la lutte contre l'épidémie.

Nous nous sommes engagés à jouer un rôle de solidarité nécessaire et à animer les mouvements de solidarité qui se sont manifestés au sein de la population avec une attention plus particulière portée aux personnes les plus fragiles, aux personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à leurs enfants.

Un travail important a par ailleurs été mené en direction des acteurs économiques locaux. Ce travail se poursuit.

Nous avons en outre tenté de permettre un accès à une offre culturelle adaptée aux circonstances.

Nous avons enfin préparé et sécurisé l'allègement du confinement et organisé la continuité de l'activité des services municipaux, puis la reprise d'activité, ce qui a été un travail important, comme vous pourrez le voir.

### **Aider la population à se protéger et à protéger les autres**

S'agissant de l'aide à la population à se protéger et à protéger les autres, différentes mesures ont été prises :

- ✓ la fermeture de différents espaces afin de limiter les risques de rassemblements et de contagion ; l'observation de rassemblements de plus en plus importants sur la Coulée verte a ainsi donné lieu à un arrêté de fermeture le 31 mars 2020, avant que le préfet ne décide plus généralement la fermeture de tous les parcs et jardins, cette appellation incluant la Coulée verte ;
- ✓ les agents du service Tranquillité urbaine ont été très vigilants sur le respect des règles de

- distanciation physique et ont rappelé, chaque fois que nécessaire, les consignes à respecter ;
- ✓ l'ouverture des différents équipements a été adaptée afin d'apporter des réponses de manière dématérialisée et de permettre à la population confinée de trouver des réponses. Ce travail a consisté à ne jamais avoir de ruptures dans les réponses de la mairie aux questions des Scéens.
  - ✓ la promotion du port d'une protection buccale et nasale.

Je ne rappellerai pas tout ce qui s'est passé suite à l'arrêté que j'ai pris après avoir constaté, le premier week-end du mois d'avril, un relâchement dans le confinement. Il faisait très beau et le discours gouvernemental, la semaine précédant ce week-end, sur la préparation du déconfinement a sans doute été un signe assez négatif et contradictoire avec les appels à la prudence auprès de la population. J'ai donc pris cet arrêté qui était d'ailleurs basé sur l'avis de l'Académie nationale de médecine du 2 avril.

La Ligue des droits de l'homme a jugé utile de revenir sur cet arrêté et de l'attaquer devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui a pris la décision de le suspendre. J'ai décidé de le porter devant le Conseil d'État pour clarifier la situation. Ce dernier a lui-même suspendu en référé cet arrêté, confirmant ainsi le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, mais cela nous permet d'avoir au moins des textes clairs sur la question.

J'ajoute que le gouvernement, par la voix du ministre de l'Intérieur, s'est joint à l'action de la Ligue des droits de l'homme.

Bref, je ne reviendrai pas sur tout ce qui s'est passé sur le port du masque. Je pense que les commissions d'enquête auront l'occasion de faire le point.

Notre action ne s'est pas limitée à cela, puisque dès le début du mois d'avril, nous avons commandé 30 000 masques en tissu pour la population. 20 000 ont été distribués entre le 30 avril et le 4 mai, soit bien avant la date fixée pour l'allègement du confinement, à savoir le 11 mai 2020.

Nous avons également distribué à partir de la mi-avril près de 45 000 masques dits « chirurgicaux » jetables (dont 2 000 provenant du stock de la Ville, 38 000 fournis par la région Île-de-France et 4 000 fournis par le Territoire Vallée Sud Grand Paris) aux professionnels de santé, professionnels paramédicaux, pharmaciens, commerçants, agents des services publics, utilisateurs des transports en commun, etc.

Nous avons enfin engagé une nouvelle distribution de masques en tissu à la population à compter du 2 juin (masques en tissu fournis par la Ville, VSGP et le département des Hauts-de-Seine), la Ville disposant à l'heure actuelle d'un stock de plus de 40 000 masques en tissu permettant au moins deux distributions complémentaires à l'ensemble de la population.

J'ajoute qu'il y a eu une mobilisation très forte de bénévoles qui ont produit environ 500 masques et 700 visières. Ces masques ont été distribués aux personnes les plus vulnérables et les visières ont été distribuées aux commerçants et aux professions médicales. Il y a eu une très belle

Sceaux, le 11 juin 2020

mobilisation sur le sujet et je crois que nous pouvons être satisfaits de la façon dont les choses se sont passées à Sceaux.

- ✓ la mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique dans différents espaces ouverts au public. Nous en avons également prêté plusieurs dizaines aux commerçants. Ce sont des distributeurs qui permettent d'obtenir du gel sans contact.
- ✓ la mobilisation des différents outils de communication pour la diffusion de messages de prévention et l'adaptation de ces outils pour apporter une réponse plus réactive.

Nous avons ainsi mis en place une deuxième newsletter hebdomadaire durant neuf semaines. Nous avons également utilisé les interventions filmées ainsi que les réseaux sociaux. Enfin, la diffusion d'affiches reprenant différents messages de prévention sur les panneaux d'affichage, dans les halls d'immeubles, chez les commerçants ouverts, etc., a permis de s'assurer que la quasi-totalité des habitants de Sceaux savait qu'ils pouvaient s'adresser à la mairie pour bénéficier d'une aide et d'un accompagnement.

### **Soutenir les habitants les plus vulnérables, en liaison avec le réseau « Sceaux-lidaires »**

S'agissant du soutien aux habitants les plus vulnérables, un réseau baptisé « Sceaux-lidaires » s'est créé assez spontanément dès le 17 mars. Il a rassemblé presque 200 bénévoles, dont certains d'entre eux restent encore actifs auprès des personnes vulnérables.

Toute une série d'initiatives a été prise : portage de repas à domicile, échanges quotidiens avec les EHPAD, réalisation de courses, soutien téléphonique, etc. Et j'évoque uniquement ce dont nous avons connaissance, mais il y a eu aussi des initiatives entre voisins de quartiers qui ont permis aux habitants de Sceaux de passer le moins mal possible cette période.

### **Soutenir les intervenants essentiels à la gestion de la crise sanitaire**

Dès le début du confinement, répondant ainsi à une demande nationale, nous avons mis en place un dispositif permettant au personnel soignant d'exercer leur métier encore plus indispensable que d'habitude en accueillant leurs enfants à l'école ou à la crèche.

Nous avons ainsi ouvert l'école du Centre et la crèche de l'avenue de la Gare pour accueillir ces enfants. Ils n'ont pas été très nombreux, certaines familles ayant sans doute recours à d'autres solutions, mais nous avons accueilli en moyenne pendant cette période de confinement 5 enfants à la crèche, une vingtaine d'enfants à l'école du Centre et une dizaine au centre de loisirs le mercredi. Cet accueil s'est poursuivi tout au long de la période du confinement.

Nous avons entretenu des liens avec les associations, et notamment les associations caritatives, dont certaines ont été très mobilisées pendant cette crise.

Enfin, dès la fin du mois mars, nous avons pu fournir des masques, de façon très limitée au début avec le stock de la Ville, et ensuite de façon plus soutenue, grâce à la Région Île-de-France.

### **Soutenir les acteurs économiques locaux**

Sceaux, le 11 juin 2020

S'agissant du soutien aux acteurs économiques locaux, nous avons commencé par informer l'ensemble des acteurs économiques sur les aides mises en place par l'État, puis par la Région et le Territoire.

Nous avons accompagné l'ensemble de ces acteurs dans la rédaction des dossiers leur permettant d'obtenir des aides.

La Ville a par ailleurs apporté son soutien par différentes mesures :

- ✓ échanges réguliers avec les commerçants et artisans ainsi qu'avec leurs représentants au sein de l'UCAS ;
- ✓ report de loyers pour les établissements locataires de la Ville et de la SEM ;
- ✓ suspension du paiement des droits de voirie et des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses jusqu'au 31 août 2020 et nous étudierons la nécessité d'aller au-delà ;
- ✓ priorité de paiement des factures donnée aux fournisseurs travaillant sur la commune, la Direction départementale des finances publiques augmentant ses délais de paiement en raison d'un manque de personnel et de difficultés d'organisation du télétravail ;
- ✓ mise à disposition de distributeurs de gel ;
- ✓ distributions régulières de masques et de visières de protection aux commerçants ;
- ✓ mise en place de barrières aux abords des supermarchés pour réguler les files d'attente ;
- ✓ mise en place un système de livraison de commandes par les commerçants des marchés les mercredis, samedis et dimanches, sur le parking de Gaulle (entre 200 et 600 retraits de commandes par séance). Ce dispositif a permis à certains commerçants de conserver au moins un tiers de leur chiffre d'affaires classique.
- ✓ actions de communication réalisées par la Ville au moment de l'allègement du confinement (à partir du 11 mai) pour relayer les actions de protection prises par les commerçants et artisans locaux ;
- ✓ édition de 10 000 chèques-stationnement pris en charge en partie par la Ville et le concessionnaire permettant aux commerçants les plus impactés par le confinement de fidéliser leur clientèle au moment de la réouverture ;
- ✓ mise en place d'une organisation adaptée lors de la réouverture des marchés.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais le marché de Sceaux était ouvert le 20 mars, le premier samedi suivant le confinement, avec la mise en place de règles précises à suivre. À la suite de tensions avec le préfet, celui-ci a décidé de fermer tous les marchés du département. Comme nous avons déjà expérimenté un système de fonctionnement du marché au moment du confinement, nous l'avons remis en place au moment de la réouverture, en y apportant quelques modifications, avec notamment la mise en place de barrières, de circuits balisés, de distributeurs de gel et la fourniture de masques ainsi qu'une implication forte des agents municipaux et du concessionnaire pour réguler l'accès aux stands des commerçants de la halle. Nous avons tenté

récemment d'enlever les barrières, mais les gens n'ayant pas respecté les règles de distanciation, nous les remettrons en place samedi prochain.

- ✓ mise en place d'une politique volontariste de soutien aux cafés, restaurants et autres lieux de restauration, à compter de la deuxième phase d'allègement du confinement, pour permettre l'extension des terrasses avec des arrêtés temporaires d'occupation du domaine public pris après accord des commerçants voisins.

Je dois dire d'ailleurs qu'aucun d'entre eux n'a refusé cette extension, ce qui montre une solidarité bienvenue de l'ensemble des acteurs économiques de la ville.

- ✓ concernant enfin les associations de la ville, et notamment celles qui emploient du personnel, nous avons pris contact avec elles pour examiner les difficultés qu'elles rencontrent ou pourraient rencontrer du fait de l'interruption de leurs activités. Toutes celles qui pouvaient le faire ont sollicité les aides de l'État, qu'elles ont d'ailleurs obtenues.

Nous verrons dans le courant de l'été s'il est nécessaire pour certaines d'entre elles de les soutenir par une subvention complémentaire. Pour l'instant, elles ne rencontrent pas de difficultés de trésorerie, puisque les subventions votées le 5 mars ont toutes été versées. Les associations ont par conséquent un niveau de trésorerie suffisant pour faire face aux prochains mois.

### **Permettre un accès à une offre culturelle adaptée aux circonstances**

S'agissant de l'offre culturelle, les choses ont été un peu plus compliquées du fait de la fermeture des équipements culturels.

La Ville a néanmoins pris les dispositions suivantes :

- ✓ la promotion de l'offre dématérialisée de la bibliothèque. Près de 60 000 documents ont ainsi été consultés ;
- ✓ le lancement d'un dispositif de « drive » à la bibliothèque municipale à compter du mardi 19 mai permettant aux usagers de réserver en amont des documents et de venir récupérer, dès l'après-midi même, leur commande conditionnée dans des sacs en papier kraft. Depuis la réouverture, ce sont près de 3 000 documents qui sont sortis de la bibliothèque municipale. Nous devrions retrouver un fonctionnement quasi normal de la bibliothèque dans les prochains jours.
- ✓ la mise en place d'un système de vidéo à la demande pour le cinéma Trianon à un coût très faible. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ce système perdure dans les années à venir, puisqu'il permet de bénéficier d'une sorte de deuxième salle virtuelle.
- ✓ la mise en ligne de visites virtuelles organisées par la Maison du tourisme.

### **Préparer et sécuriser l'allègement du confinement**

La réouverture des écoles et des crèches a fait l'objet d'un travail important et a suscité beaucoup de discussions et d'inquiétude chez le personnel enseignant.

Des mesures sanitaires ont été mises en œuvre : un maximum de 15 enfants par classe en élémentaire et 10 enfants en maternelle, un repas froid fourni par notre prestataire pris en classe, des récréations décalées, le respect des gestes de barrière, avec notamment un lavage des mains régulier.

Les écoles ont ainsi ré-ouvert le 14 mai. Début juin, il y avait environ 115 enfants sur 598 dans les écoles maternelles et 500 enfants sur 1281 dans les écoles élémentaires.

Tous les enfants ne sont pas retournés à l'école et j'ajoute que certains d'entre eux n'y vont que deux jours par semaine (lundi et mardi ou jeudi et vendredi).

Les enfants des personnels dits prioritaires (soignants, policiers, pompiers, enseignants, animateurs, personnel de crèche) ont été scolarisés 4 jours par semaine et ont bénéficié d'un accès aux centres de loisirs.

Les choses s'étant bien passées et de nombreux Scéens désirant retourner physiquement à leur travail, de leur propre initiative ou à la demande de leur employeur, nous sommes à l'heure actuelle confrontés à une demande assez forte s'agissant du retour des enfants à l'école. J'aurais d'ailleurs prochainement une rencontre avec le ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre de l'Association des maires de France, pour discuter de la possibilité d'un assouplissement du protocole.

Sans cet assouplissement, il semble en effet difficile de pouvoir faire revenir les enfants à l'école. Certains enseignants doivent en effet continuer à assurer un enseignement distanciel et lorsqu'on ne peut accueillir que 15 enfants dans une classe au lieu de 28 habituellement, la capacité d'accueil est divisée par deux.

S'agissant des crèches, nous accueillons à l'heure actuelle 108 enfants dans nos établissements (sur un total d'enfants habituellement accueillis de 258), avec une priorité donnée aux enfants des personnels nécessaires au fonctionnement des services.

Nous avons en outre participé aux différents groupes de travail concernant le développement de la politique vélo avec le département des Hauts-de-Seine et l'établissement public Vallée Sud Grand Paris qui se sont mobilisés sur la question.

Enfin, nous avons rendu le stationnement sur voirie gratuit jusqu'au 2 juin. Il a été gratuit tout au long de la période du confinement et cette gratuité a été prolongée jusqu'au 2 juin

### **Organiser la continuité de l'activité des services municipaux puis la reprise d'activité.**

Je veux enfin souligner l'important travail réalisé par les services municipaux qui ont été très largement sollicités pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire. Ainsi, sur 430 agents, plus de 150 ont effectué tout ou partie de leur activité en présentiel, avec environ 40 postes pourvus en permanence.

En outre, une centaine d'agents ont continué à assurer, en totalité ou partiellement, leurs missions en télétravail, avec un engagement important qu'il faut souligner.

Enfin, certains agents ont accepté d'effectuer des tâches ne figurant pas dans leur fiche de poste. Cette polyvalence a été déterminante dans certains secteurs, et il faut en remercier les agents qui ont placé leur conception du service public au-dessus de leur propre statut. J'y vois aussi la preuve de la cohérence de notre administration. Les gens se connaissent bien et sont capables de faire un travail qui n'est pas forcément le leur pour aider leurs collègues.

Je dois dire d'ailleurs que nous n'avons jamais eu de problème de volontariat. J'en ai parlé à plusieurs reprises, notamment pour ce qui concerne la question des masques. Nous n'avons jamais eu de difficultés à trouver des volontaires pour ces tâches. C'est vraiment un signe très positif dont nous nous réjouissons.

L'organisation de cette période inédite pour l'administration municipale a fait l'objet de nombreuses décisions et initiatives qui, avec le recul, peuvent sembler ne pas être très importantes, mais qui ont été déterminantes.

Nous avons ainsi mis en place un circuit de décisions très court associant pour l'essentiel le maire et la direction générale des services municipaux qui a parfaitement maîtrisé de bout en bout l'ensemble des éléments et piloté de façon exemplaire cette période. Cette transversalité des décisions a été un facteur majeur d'efficacité, ce qui a d'ailleurs constitué une excellente expérience pour le fonctionnement à venir de l'administration.

Je voudrais souligner à cet égard quelques points importants :

- ✓ la mise en œuvre des différentes actions s'est inscrite dans le cadre d'un plan de continuité d'activité établi dès le 17 mars et qui concernait l'ensemble des services municipaux. Il a ensuite évolué en fonction de la situation et fait l'objet d'un arrêté du maire le 6 avril 2020 ;
- ✓ les missions des agents ont été adaptées aux circonstances ;
- ✓ la continuité de nombreux services publics a été parfaitement assurée. Je pense notamment à l'instruction et à la délivrance d'actes d'urbanisme.

Il est très important de le souligner, car j'ai vu que certaines entreprises se plaignaient dans la presse de la fermeture des mairies. Ce n'est pas vrai, car nous avons continué à assurer les instructions. Il en est de même pour l'état civil et la gestion des demandes liées à la facturation des prestations. Il n'y a d'ailleurs pas d'embouteillage des dossiers avec le retour progressif à un fonctionnement normal.

- ✓ L'instauration du télétravail.

Nous avons entamé une réflexion sur le sujet, mais il n'était pas vraiment institué à la mairie. Il était juste autorisé à quelques personnes se trouvant dans une situation particulière. Nécessité faisant loi, nous l'avons instauré très rapidement. Les choses se sont très bien passées. Les agents ont compris en quoi cela consistait. Ils ont réalisé en outre qu'il n'était peut-être pas aussi aisé de Sceaux, le 11 juin 2020

télétravailleur chez soi lorsqu'on est en famille. Nous avons mis à la disposition des agents le matériel nécessaire et fait en sorte qu'ils puissent tous disposer d'une connexion sécurisée au serveur de la Ville.

De ce point de vue, le service informatique de la Ville a fait un travail important, et je l'en remercie. En quelques jours, tous les agents ont été en mesure de télétravailler soit à partir d'un ordinateur mis à disposition par la Ville, soit à partir de leur ordinateur personnel. La rapidité de la mise en œuvre du télétravail a été déterminante pour assurer la continuité des services.

- ✓ les moyens de protection nécessaires ont été fournis très rapidement à l'ensemble des agents en activité pour leur protection et celle des usagers avec lesquels ils ont été en relation (masques, visières, gel hydroalcoolique, protocole sanitaire) ;
- ✓ des tests virologiques financés par la Ville ont été proposés à l'ensemble du personnel communal lors de la réouverture des équipements, d'abord aux agents des crèches et des écoles et ensuite à l'ensemble des agents municipaux.

Francis Brunelle en dira un mot tout à l'heure.

- ✓ le plan de confinement allégé a été élaboré dans le cadre d'un dialogue social permanent avec l'ensemble des représentants du personnel élus lors des élections professionnelles il y a un peu plus d'un an et siégeant au comité technique.

Nous avons par ailleurs adapté notre politique des ressources humaines en fonction des différents textes qui ont été pris au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Elle comprenait notamment :

- ✓ le maintien de la rémunération pour l'ensemble des agents municipaux, y compris pour les vacataires ;
- ✓ la décision de ne pas faire application d'un texte qui nous permettait d'imposer des congés pendant le confinement en faisant le pari de la responsabilité des agents ;
- ✓ le maintien à domicile des agents dont la santé est fragile, y compris en confinement allégé ;
- ✓ le recours à l'autorisation spéciale d'absence, lorsque celle-ci était justifiée, y compris en confinement allégé ;
- ✓ la prise en charge des frais de repas des agents mobilisés ;
- ✓ la présentation au conseil municipal d'un projet de délibération pour instituer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés sur le terrain dans le cadre du plan de continuité d'activité ;
- ✓ l'intégration au RIFSEEP d'une sujétion particulière liée à la mobilisation pendant la crise ;
- ✓ des échanges réguliers avec les représentants élus du personnel sur l'ensemble des mesures à prendre avec la réunion formelle du Comité technique en visioconférence à deux reprises depuis le 16 mars.

Voilà, chers collègues, pour les mesures que nous avons été amenés à prendre. Elles se traduisent par un certain nombre de décisions et d'arrêtés, mais ce sont finalement des choses qui relevaient



surtout de l'ordre de la gestion et qui n'entraînaient pas un bouleversement du fonctionnement de la Ville.

Je souhaiterais maintenant donner la parole à Mme Drancy après ce long exposé qui, je l'espère, n'a pas épuisé tout le monde, afin qu'elle nous expose les impacts budgétaires de la crise sanitaire tels que nous pouvons les mesurer aujourd'hui. Nous n'avons encore aucune certitude sur les impacts définitifs, mais il s'agit d'une première approche que j'estime relativement complète.

### **Les impacts budgétaires de la crise sanitaire**

#### **Isabelle DRANCY**

Il s'agit en effet d'une estimation, car il est encore trop tôt pour chiffrer de façon précise les impacts de la crise sanitaire sur le budget.

S'agissant des recettes fiscales, l'essentiel de nos recettes fiscales étant constitué de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, il n'y aura pas d'impact de la crise sanitaire ni en 2020 ni ensuite, hormis ceux déjà connus résultant de la suppression de la taxe d'habitation.

L'impact est en revanche réel sur les droits de mutation, droits perçus par la commune lors de la vente d'un bien immobilier, en raison de la suspension des ventes pendant deux mois et de la fermeture des services de publicité foncière. On estime ainsi une baisse de 15 % des droits de mutation, soit une perte d'environ 242 k€.

Par ailleurs, comme le soulignait M. le maire, il a été décidé d'exonérer temporairement les commerçants des droits de terrasse et droits de place jusqu'au 31 août 2020, ce qui conduit à une diminution estimée à 55 k€.

Nous aurons enfin une diminution de la taxe sur la consommation finale d'électricité en raison du ralentissement général de l'activité et, plus marginalement, de la taxe de séjour à concurrence de 5 k€.

Au global, les ressources fiscales devraient diminuer d'environ 1 % par rapport au budget voté le 5 mars 2020.

S'agissant des subventions, il ne devrait pas y avoir d'impact de la crise sanitaire sur la dotation globale de fonctionnement en 2020. En revanche, les subventions et participations de la CAF sont particulièrement impactées, car elles sont liées aux heures de présence effective des enfants dans les crèches ou les services périscolaires. Les services ayant été fermés du 17 mars au 13 mai, l'impact s'avère très important.

Une discussion engagée au niveau national pourrait permettre de compenser au moins partiellement ces subventions et participations de la CAF, mais rien n'est encore formalisé. Nous connaissons, quoi qu'il en soit, une diminution des recettes, les familles n'ayant pas été facturées durant cette période.

Concernant les subventions du conseil départemental des Hauts-de-Seine, le Département a décidé de maintenir ses subventions dans le cadre du contrat départemental de développement qui s'élève à environ 380 k€ en 2020.

Le Département a en outre décidé d'attribuer aux communes une subvention exceptionnelle de 10 € par habitant. Sceaux devrait ainsi recevoir 200 k€.

La Métropole du Grand Paris a pour sa part voté une aide de 20 k€ (basée sur le nombre d'habitants) à la ville de Sceaux, comme à toutes les autres communes.

L'État devrait par ailleurs rembourser aux villes une partie de l'achat des masques pour les achats postérieurs au 13 avril. La commune de Sceaux, qui a été précurseur et a anticipé l'achat de masques, ne serait pas visée par cette mesure, mais elle a néanmoins officiellement demandé, avec de nombreuses autres communes, que les achats antérieurs au 13 avril soient également subventionnés.

Par rapport au budget de 2020, nous anticipons une baisse des subventions d'environ 4 %, mais la Ville pourrait recevoir des aides, notamment de la part du Département.

S'agissant des recettes des usagers, les services ayant été fermés et ne rouvrant que partiellement, les impacts de la crise sanitaire sont majeurs. Par rapport au budget 2020, la perte est estimée à environ 1,4 million d'euros.

Les pertes de recettes concernent en particulier les prestations suivantes :

- ✓ pause méridienne
- ✓ périscolaire (garderies matin et soir + études dirigées)
- ✓ accueil de loisirs (mercredi et vacances)
- ✓ accueil des enfants en crèche

Toutes ces recettes vont nous manquer alors même que les dépenses essentiellement constituées de frais fixes (salaires) restent constantes.

À ces pertes s'ajoute la perte des recettes liées au stationnement rendu gratuit sur la voie publique.

S'agissant des dépenses, les frais de personnel n'ont pas été impactés par la crise sanitaire, car les agents municipaux ont continué à percevoir 100 % de leur rémunération.

La crise a néanmoins conduit à des économies sur les heures supplémentaires, les fêtes et événements prévus par la municipalité ayant été annulés. L'économie est estimée à 100 k€.

La Ville devra toutefois faire face à des dépenses exceptionnelles, notamment avec le versement d'une prime exceptionnelle aux agents dont le vote est prévu ce soir.

La baisse des frais de fonctionnement des services a, pour sa part, été estimée à 10 %. Ces baisses sont liées au ralentissement de l'activité (baisse des coûts de fluide et de ménage du fait des

fermetures d'équipements) ainsi qu'à l'interruption de l'activité périscolaire (achat de repas pour les enfants et les adultes, achat de séjours pour les enfants) et du cinéma Trianon.

Enfin, toutes les manifestations de mai à août sont annulées.

L'économie est ainsi estimée à 920 k€ au total.

En revanche, la Ville devra faire face à des dépenses exceptionnelles liées à l'achat de masques et de produits hydroalcooliques. Ces dépenses exceptionnelles sont estimées à 150 k€ à ce jour.

Comme le soulignait M. le maire, les subventions aux associations n'ont pas été impactées et ont été versées en quasi-totalité. Le coût reste donc pour l'instant inchangé.

Par ailleurs, et sous réserve d'un dispositif légal le permettant, la Ville pourrait envisager de mettre en place un fonds de soutien aux commerces individuels fortement impactés par la fermeture de leur établissement.

En conclusion, la simulation au 30 juin fait apparaître un coût net pour la Ville de Sceaux de la crise du Covid à environ 650 k€, composé de dépenses supplémentaires, de recettes en moins, de recettes exceptionnelles et de dépenses non réalisées.

Une mise à jour de cette estimation sera effectuée courant septembre et pourra être actée par une décision modificative si cela s'avérait indispensable.

Voilà pour l'aspect économique.

### **M. le maire**

Merci, Mme Drancy. Pour terminer, je vais donner la parole à Francis Brunelle sur l'aspect sanitaire, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'une description exhaustive de tout ce qui s'est passé à Sceaux en la matière, puisque nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires.

### **Les données sanitaires**

#### **Francis BRUNELLE**

Merci, M. le maire.

L'un des éléments essentiels a été d'évaluer la surmortalité éventuellement liée au Covid.

Comme vous le savez, lors du décès de personnes en résidence ou en EHPAD, il n'a pas toujours été réalisé de tests Covid. Les chiffres que je vais vous donner sont donc toutes pathologies confondues, puisqu'il n'est pas possible d'identifier les décès directement liés à l'épidémie du Covid.

Vous disposez des chiffres dans la note de présentation.

Le nombre de décès constaté à Sceaux entre janvier et mai 2020 augmente de 24 % par rapport à la moyenne des décès des 4 années précédentes.

Un certain nombre de tests ont été réalisés dans les EHPAD et à la résidence Autonomie. Vous disposez du tableau dans la note de présentation.

Il est important de noter que le nombre de tests positifs pour les résidents, en particulier pour la Faïencerie, la résidence Autonomie et l'EHPAD Renaudin sont à peu près cohérents avec le taux de pénétrance de l'épidémie de Covid, autour de 10 à 15 %.

Le chiffre élevé de l'EHPAD KORIAN Saint-Charles est lié au fait que des tests ont été réalisés sur des personnes symptomatiques. Il n'est donc pas étonnant que les tests aient eu un pourcentage de positivité plus élevé.

Si l'on compare la surmortalité de 24 % de la ville de Sceaux par rapport à la France entière et surtout avec les Hauts-de-Seine, où la surmortalité a été de +308 % (triplement), on constate que Sceaux est très en dessous des chiffres nationaux ou de l'Ile-de-France.

Les épidémiologistes évoquent l'idée qu'il s'agit d'une surmortalité liée à une mortalité prématurée, mais cela nécessitera sans doute de revoir les chiffres de la mortalité sur l'année tout entière.

Le service de soins infirmiers à domicile a connu une forte activité durant la période de confinement. Deux cas de Covid ont été diagnostiqués parmi les patients qui ont été confinés à domicile et redirigés vers leur médecin généraliste, conformément à la règle établie. À partir du moment où un diagnostic est identifié, il y a tout un réseau d'identification des patients au niveau de l'assurance maladie par l'intermédiaire des médecins généralistes.

En ce qui concerne, le dépistage proposé aux agents municipaux, la Ville a pris la décision de proposer sur le mode du volontariat un testing par voie sérologique du dépistage du Covid. Des tests sérologiques ont été réalisés à l'intérieur des équipements de la ville, dans les crèches et les écoles, ou en mairie où les prélèvements ont été effectués par deux infirmières.

Près de 300 personnes ont ainsi été testées. 17 tests sérologiques se sont révélés positifs (5,7 %), ce qui est un taux relativement faible vu la pénétrance de l'épidémie et 3 tests PCR positifs (1 animateur, 1 agent des crèches, 1 garde urbain). Ces agents ont été placés en arrêt de travail.

Je vous remercie, M. le maire.

**M. le maire**

Merci, M. Brunelle.

Mes chers collègues, j'ouvre maintenant la discussion sur ce document.

Merci à celles et ceux qui souhaitent intervenir de me donner leur nom. Je vais d'abord relever toutes les interventions et je donnerai ensuite la parole au fur et à mesure.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je vais tâcher de faire court, car nous avons déjà passé plus d'une heure sur ce dossier. J'aurais une seule question. Vous avez parlé tout à l'heure du personnel. Je voyais sur votre texte que les moyens de protection nécessaires ont été fournis rapidement à l'ensemble des agents en activité. Je voudrais savoir ce que vous entendez par « *très rapidement* ».

Ces moyens de protection étaient-ils déjà en stock avant la crise sanitaire ? Normalement, d'après la décision du conseil de défense de février 2013, il appartenait aux employeurs, parmi lesquels les collectivités locales, de prévoir un stock de masques.

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

M. le maire, Mesdames et Messieurs de la majorité sortante, si la pandémie que nous venons de traverser nous a enseigné une chose, nous membres de l'opposition, c'est d'abord votre volonté de vous accrocher au pouvoir, quoi qu'il en coûte aux Scéens.

Je ne juge pas de ce qui a été fait. Mon constat sera factuel et exempt de toute polémique.

Comme vous le soulignez dans votre rapport, vous avez décidé et les Scéens ont disposé, ceux qui ont voté pour vous et ceux qui ont voté pour l'opposition, une proportion loin d'être négligeable.

Des décisions parfois hasardeuses et contre-productives. Pas besoin de se montrer et de faire le buzz au détriment de la cohérence et de la force des messages de prévention du gouvernement et à suggérer une crise effroyable par bien des aspects.

Vous nous auriez demandé notre avis, nous conseillers municipaux de l'opposition, comme nous vous l'avions suggéré, nous aurions pu vous le donner volontiers. Cela m'a fait beaucoup de mal, en tant que Scéen, de voir en boucle sur les chaînes d'info notre ville, que nous aimons tant, faire la une de l'actualité, non pour une cause juste, mais pour une initiative individuelle qui a abouti à un désaveu cuisant du Conseil d'État contre notre maire actuel. Non pas que l'idée en soi était non fondée, mais que, d'une part, la méthode utilisée n'était certainement pas la meilleure et que d'autre part, votre envie de vous démarquer a pris le pas sur les principes élémentaires de la solidarité nationale, le respect des principes républicains élémentaires, comme l'on fait d'ailleurs tous les maires de la circonscription. Et ils ont aussi très bien protégé leur population, et souvent même mieux qu'à Sceaux, si j'en crois les rapports que j'ai pu lire, rapports d'autant plus pertinents que la plupart d'entre eux ont déjà été élus au premier tour.

Ceux qui, comme vous, sont en ballottage ont fait appel à toutes les forces vives de la ville, conseillers municipaux et associations, pour ensemble lutter contre la pandémie et ses effets délétères. Tous ou presque ont organisé des conseils municipaux pendant le confinement, ont

coordonné les actions avec les conseillers de l'opposition à un moment où le besoin d'union nationale a transcendé les clivages politiques.

Alors que toutes les forces vives de la nation se doivent de respecter les règles face à une menace certaine, la Ville de Sceaux s'est vue attribuer, par l'égoïsme de ses gouvernants et leur envie d'en découdre avec l'État, la malheureuse mention du cavalier seul.

M. le maire, Mesdames et Messieurs de la majorité, cavalier seul, vous l'êtes. Je peux le concevoir vu votre aversion envers l'État et son gouvernement, mais ne nous entraînez pas dans votre désir de plus de notoriété, voire de sécession.

Votre souci n'a pas été notre belle ville de Sceaux. Votre unique objectif a été de continuer votre propagande pour les élections municipales alors que nous traversons une période douloureuse. L'occasion était trop belle pour vous résoudre à associer tous les membres du conseil municipal, opposition incluse, pour le bien commun. À l'union de toutes les forces vives, vous avez répondu, comme d'habitude, par l'exercice solitaire du pouvoir avec les conséquences pour les Scéens que nous connaissons.

Le 28 juin prochain, les Scéens vous le rappelleront, car ils ne sont pas dupes de vos manœuvres qui ne peuvent susciter que de la sidération et du rejet.

J'avais quand même une question sur votre arrêté retoqué par le Conseil d'État. Entre le moment où il a été prononcé par vous et retoqué par le Conseil d'État, des verbalisations ont eu lieu. Les citoyens qui ont été verbalisés pendant cette période pourront-ils demander le remboursement en se basant sur le rejet de cet arrêté ? Je vous remercie.

### **M. le maire**

Merci de cette déclaration de campagne.

Je passe la parole à Sylvie Bléry-Touchet.

### **Sylvie BLÉRY-TOUCHET**

Je voudrais juste compléter ce qui a été dit par M. le maire concernant la gestion et le soutien aux acteurs économiques de la ville de Sceaux.

Plus de 80 % d'entre eux ont été contactés par le service Promotion du territoire en vue de comprendre chaque problématique.

Je voulais donner un complément d'information par rapport à ce qu'a dit Isabelle Drancy sur le fonds de soutien. Valérie Péresse a lancé hier le Fonds de Résilience Île-de-France et collectivités et a déclaré que l'union fait la force. La Région Île-de-France et la Banque des Territoires ont créé ce fonds en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris et les départements de la petite et grande couronne. Ce sont 100 millions d'euros pour aider les petites entreprises, entre

0 et 20 salariés, impactées par la crise sanitaire et qui n'ont pas pu avoir accès au financement bancaire.

Ce fonds prend la forme d'une avance remboursable à taux zéro et sans garantie sur une durée maximale de six ans avec un différé de remboursement d'une durée maximale de deux ans.

Le montant de l'aide est compris entre 3 000 et 100 000 euros en fonction de la taille de l'entreprise et de ses besoins. Une plate-forme a été créée qui permet de soumettre une demande.

De nouvelles aides arrivent chaque jour. C'est la raison pour laquelle nous sommes aussi à l'écoute de nos entreprises locales pour leur permettre de ne pas rater le coche et surtout de ne pas les laisser sur le bord de la route.

### **M. le maire**

Merci, Mme Bléry-Touchet. J'étais aujourd'hui en session au conseil régional d'Île-de-France pour voter ce dispositif.

### **Claude DEBON**

Je voulais revenir sur les données sanitaires, notamment sur les décès survenus à Sceaux, et plus particulièrement dans les EHPAD.

Ma question orale porte en effet sur ces aspects. Elle reste valable sur certains points, mais je redis une fois de plus qu'il serait préférable que nous puissions disposer des dossiers examinés au conseil municipal avant d'envoyer nos questions orales.

Deuxièmement, je voulais revenir sur cette décision en matière de dépistage du personnel avec ce double test, à la fois le test sérologique et le test PCR.

J'ai eu moi-même le Covid et j'ai passé le test sérologique quelques semaines après. Je considère à partir de là être immunisée et ne plus être contagieuse, ceci d'après des échos de médecins. Or, vous avez proposé le test PCR après le test sérologique. Il est vrai que cela représente un coût supplémentaire, mais j'avoue que je n'ai pas compris le positionnement de la Ville en la matière.

### **Hélia CACERES**

Chers collègues, M. le maire, tout d'abord, je souhaite exprimer ma compassion et ma solidarité envers les familles scéennes qui ont été touchées par la pandémie.

Concernant la gestion de la ville, je tiens à vous remercier, vous et le personnel des différents services de la Ville, pour avoir assuré les missions essentielles durant la période d'urgence sanitaire.

Je vous remercie aussi pour les initiatives et pour tout ce travail de coordination avec les différents acteurs pour limiter l'impact de la pandémie dans la population, et notamment auprès des plus

vulnérables. J'exprime également ma reconnaissance au service de la vie sociale et à l'espace senior.

Bien évidemment, ma gratitude va aussi au personnel soignant, aux sapeurs-pompiers, aux agents de la tranquillité urbaine, au personnel de l'Éducation nationale, aux commerçants, aux bénévoles.

Nonobstant, M. le maire, j'aurais quelques remarques à faire sur votre gestion des affaires de la ville pendant le confinement.

Le 28 avril, je vous ai envoyé un courrier pour exprimer mon étonnement du fait que, depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, les élus de l'opposition n'avaient été ni contactés ni associés aux décisions prises par la Ville alors que d'autres communes des Hauts-de-Seine, comme Sèvres et bien d'autres, avaient organisé des conseils municipaux virtuels en associant les élus d'opposition.

C'est regrettable, M. le maire, car c'est un déni de démocratie.

D'autre part, alors que pendant cette période difficile, le gouvernement, la Région Île-de-France, le Département et de nombreuses communes avaient placé la question des circulations douces, et tout particulièrement le vélo, au cœur des alternatives pour assurer la distanciation physique après le confinement, j'ai été étonnée de l'absence dans vos communications du lundi en vidéo ou sur le site Web de la ville, d'un encouragement aux Scéens à se déplacer en bicyclette alors que la ville de Sceaux est considérée comme étant la première ville cycliste de la région Île-de-France. Malheureusement, il n'y a pas assez de cyclistes dans notre ville. Il y a des dispositifs, mais il n'y a pas de cyclistes. C'était donc le bon moment pour faire comme d'autres villes qui ont encouragé leurs habitants à prendre le vélo.

Dans mon courrier, je vous avais invité à publier au moins dans Sceaux Mag le guide du cycliste, chose qui a été faite, et je félicite Patrice Pattée pour cette initiative, la carte de l'univers cycliste de la ville étant assez nouvelle et intéressante. Pourtant, j'aurais aimé être informée sur l'implication de la Ville dans les différents projets qui ont surgi pendant le confinement, comme le projet RER V (vélo) soutenu par la région.

Quels aménagements sont prévus sur Sceaux ? Il en est de même pour les aménagements de la route départementale 920 ainsi que sur les éventuels projets de pistes cyclables sur notre commune.

Je suis attristée de voir le peu d'enthousiasme que vous mettez, M. le maire, pour encourager les Scéens à privilégier le vélo pour leurs déplacements.

Une autre réflexion porte sur le fait que cette pandémie a mis en évidence le besoin de faire évoluer la médecine de ville. Sortir du tout privé ou de la médecine encore trop hospitalo-centrée. Après cette crise sanitaire, il serait important de se doter à Sceaux d'un centre de santé de proximité polyvalent géré par une structure communale associative ou mutualiste autour de professionnels, éventuellement salariés, pratiquant des tarifs conventionnés secteur 1 et le tiers payant. Cela



permettrait d'éviter d'attendre parfois des mois pour obtenir un rendez-vous, de payer des dépassements d'honoraires et d'avoir à se déplacer vers des hôpitaux déjà assez saturés et éloignés. Cela permettrait aussi un suivi de proximité en temps de crise.

J'ai maintenant quelques questions à vous poser.

Pendant la pandémie, il y a eu une importante augmentation des violences familiales. Je n'ai vu ni sur le site Internet ni dans votre allocution, le rappel des lieux ou des moyens mis à disposition des victimes.

Quelle était la situation à Sceaux par rapport à ce problème au moment du confinement ?

Par ailleurs, durant le confinement, dans certaines communes, des familles aux revenus modestes ont été pénalisées à cause de l'exiguïté de leur logement. Pourriez-vous nous dire quelle était la situation de la ville par rapport à ce problème ?

Enfin, je vous félicite, M. le maire, pour l'aide accordée aux petites entreprises concernant le report du paiement des loyers des locaux commerciaux. Il serait pertinent de prolonger ces aides de quelques mois, jusqu'à un retour à la normale.

Serait-il en outre possible d'offrir la même possibilité au locataire aux revenus modestes des bailleurs sociaux de la ville ?

### **M. le maire**

Merci, Mme Cacères.

Je donnerai quelques réponses et je demanderai ensuite à Francis Brunelle et à Patrice Pattée d'ajouter quelques mots.

S'agissant des masques, M. Campan a rappelé une décision du Secrétariat général de la Défense nationale qui, il y a dizaine d'années, préconisait la constitution de stocks de masques par l'ensemble des employeurs, entreprises comme administrations.

Je dois vous faire une confidence très claire. Je n'ai pas connaissance d'une quelconque instruction, demande ou texte réglementaire en provenance du gouvernement de l'époque faisant état de cette obligation. J'ai découvert l'existence de cette soi-disant stratégie nationale il y a quelques semaines.

Il existe d'autres sujets sur lesquels nous sommes tenus pour responsables, par exemple les plans de protection et de mise en sûreté (PPMS) de nos établissements scolaires pour lesquels il y a régulièrement des exercices et du matériel entreposé.

S'agissant des masques, j'ai découvert cette obligation tout récemment. Il se trouve que nous avons un petit stock de masques, de quelques milliers d'unités, destiné notamment au SSIAD. C'est ce

stock que nous avons mis à la disposition du personnel après avoir répondu à la réquisition du préfet.

En réalité, c'est à partir du moment où la Région a pu se procurer des masques chirurgicaux en assez grande quantité, et lorsque nous avons eu nous-mêmes la livraison des commandes de masques en tissu que nous avons passées, que nous avons pu avoir une politique assez large de distribution de masques, d'abord aux personnels médicaux, à partir de la mi-avril pour les masques chirurgicaux, et ensuite à partir de la fin avril pour les masques en tissu.

Je dois d'ailleurs souligner, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, et M. Alaoui-Benhachem scrutant avec attention mes apparitions télévisuelles l'a certainement entendu, que la collaboration entre les différentes collectivités locales, la Ville, le Territoire, le Département et la Région, a été tout à fait remarquable. Et ce ne sont pas simplement des mots. Il y a un vrai travail de logistique et d'organisation. J'ai été moi-même étonné, non pas de la volonté de le faire, mais du fait que ce travail ait pu se faire aussi simplement. Les choses ont été très bien organisées.

S'agissant de la déclaration de M. Hachem Alaoui-Benhachem, j'en prends acte. Je voudrais simplement souligner qu'en ce qui me concerne, j'ai fait application du Code général des collectivités territoriales qui dans son article L2212 donne au maire la responsabilité de la lutte contre les épidémies. Je vous invite à lire ce qui s'est passé au moment de la grippe espagnole. Seuls les maires ont œuvré alors au ralentissement de l'épidémie. J'ai donc estimé de mon devoir, en tant que maire, de prendre cet arrêté. Cela relevait de ma responsabilité à la fois morale et politique et je l'ai exercée.

D'autres acteurs n'ont pas été d'accord avec cette décision, j'en prends acte également. Je vous invite à lire et à méditer les considérants de l'ordonnance du Conseil d'État dans une perspective de débat éventuel sur les questions de décentralisation et de responsabilités locales.

S'agissant des réunions de conseils municipaux, je voudrais vous indiquer que sur les 11 communes du Territoire, seules deux d'entre elles ont à l'heure actuelle tenu un conseil municipal. Les 9 autres ne l'ont pas fait.

S'agissant de l'exercice solitaire du pouvoir, le confinement produisait évidemment une certaine solitude, mais de très nombreux bénévoles se sont spontanément associés à nos activités, l'ensemble des adjoints a été réuni et un certain nombre de membres de la majorité se sont engagés dans le réseau Sceaux-lidaires. Je ne me suis donc pas senti spécialement solitaire.

S'agissant des verbalisations relatives à l'arrêté, il n'y en a pas eu. Au cas où vous ne le sauriez pas encore, je veux vous dire que la loi précise que contrevenir à un arrêté municipal est passible d'une amende fixée par le tribunal de police d'un maximum de 38 €. Ce n'est pas moi qui ai fixé ce montant qui ne figure pas dans l'arrêté, c'est la loi. Et le tribunal peut d'ailleurs décider d'une somme inférieure à 38 €.

Malgré la grande capacité que vous me prêtez d'être habile et agile devant les médias, même si ce n'est pas tout à fait ce que vous avez dit, il y a des choses que je n'arrive pas à contrôler. Je ne suis pas parvenu à contrôler le fait que les médias racontent partout que l'amende s'élevait à 38 € en cas de verbalisation.

Il est évident que cet arrêté n'avait pas pour objet de verbaliser les Scéens, mais de faire en sorte qu'ils se protègent et protègent les autres. Il avait pour but de faire œuvre de pédagogie, ce que l'État n'a malheureusement pas fait. J'attendais que l'État le fasse et j'ai d'ailleurs été le premier surpris de voir qu'il ne réagissait pas sur ce sujet alors même que de très nombreux médecins, et l'Académie de médecine en particulier dans son nouvel avis du 22 avril, déclaraient que le port du masque était une mesure importante pour ralentir la propagation du virus, au même titre d'ailleurs que les autres gestes barrière. Je n'ai pas pris cet arrêté pour verbaliser et il n'y a d'ailleurs pas eu de verbalisation. Il n'y a donc personne à rembourser.

S'agissant de la question de Mme Debon, je demanderai à Francis Brunelle de bien vouloir y répondre.

S'agissant du vélo, la ville de Sceaux a participé aux groupes de travail qui se sont mis très rapidement en place sur le sujet. Il se trouve que la commune n'est pas immédiatement concernée par les différents aménagements qui pourraient être apportés. Ils relèvent en effet du Département. Nous attendons d'ailleurs que celui-ci fasse ce qu'il a dit qu'il ferait. M. Pattée pourra en dire un mot.

La publication du guide du vélo était prévue. Il s'agit de la mise à jour enrichie d'un guide précédent. Comme vous le savez, la Ville de Sceaux s'est engagée dès le début dans l'opération globale du RER V, mais celle-ci concerne surtout d'autres acteurs institutionnels et d'autres collectivités locales que la municipalité elle-même.

S'agissant des violences familiales, des informations ont été très rapidement mises à disposition sur le site Internet de la ville. Une affiche a également été faite.

S'agissant des conditions de logement, vous avez raison, des familles ont sans doute connu quelques difficultés à vivre ensemble en raison de l'exiguïté de leur logement. Il y en a eu à Sceaux comme ailleurs, mais je n'en pas eu de connaissance particulière. Nous n'avons eu aucune remontée d'information sur le sujet de la part des bailleurs sociaux.

Nous avons eu une réunion hier soir avec la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat. Il n'y a pas eu de loyers impayés ni de demandes de suspension de loyer. Il semble a priori que le confinement se soit plutôt bien passé pour les locataires de la SEM.

Je n'en ai pas parlé, mais cela s'est bien passé aussi grâce à la forte implication des enseignants dans le télé-enseignement, que ce soit à l'école, au collège ou au lycée. Beaucoup de choses ont été faites qui d'ailleurs perdureront probablement.

M. Brunelle, pouvez-vous dire un mot en réponse à Mme Debon sur la question des tests ?

**Francis BRUNELLE**

Tout à fait, M. le maire.

Je voulais en profiter pour redonner l'information à Mme Cacérés, la question sur les violences faites aux femmes ayant déjà été posée lors d'un précédent conseil municipal. Je voulais juste rappeler les deux numéros de téléphone qui figurent sur le site de la Ville de Sceaux : le 3919 pour les violences faites aux femmes et le 119 pour les violences faites aux enfants.

Ces numéros ont déjà été communiqués et, comme l'a dit M. le maire, des affichettes ont été mises en place.

En ce qui concerne la question de Mme Debon, c'est une question qui est pertinente, mais je voulais juste faire deux secondes de pédagogie. Le test PCR identifie la présence de virus dans la muqueuse nasale. Celle-ci est temporaire et dure entre 8 et 14 jours. Si le test est positif, cela veut dire que vous êtes porteur du virus. Si le test est négatif, cela veut dire soit que vous l'avez eu et que le virus a disparu, soit que vous ne l'avez pas encore. Cela ne vous donne aucune idée de votre réaction immunologique et de votre capacité à résister au virus.

Ce dépistage de masse lancé le 6 mai, alors que l'épidémie était déjà présente depuis plusieurs mois, puisque l'on pense aujourd'hui que l'épidémie a probablement démarré fin 2019, nous permettait de savoir si les personnes avaient contracté le virus et si une réaction immunologique et sérologique s'était mise en place.

Il s'agissait ensuite, dans un deuxième temps, de savoir si les personnes dont la sérologie était positive étaient encore porteuses du virus. Et je vous ai donné les résultats. Voilà la raison pour laquelle, sur un testing de masse de 300 personnes, nous avons choisi cette méthodologie.

**M. le maire**

Merci, M. Brunelle.

M. Pattée, pouvez-vous dire un mot rapide sur le vélo et sur les réunions auxquelles vous avez participé ?

**Patrice PATTEE**

Vous avez parlé du guide du cycliste. Il se trouve que ce projet a été mis en chantier dès le mois de janvier. Il a été particulièrement enrichi des échanges que nous avons eus lors de la présentation des résultats du baromètre des villes cyclables à Bordeaux, lors du congrès de la Fédération des usagers de la bicyclette. Nous y avons intégré les remarques des cyclistes qui ont porté sur la cyclabilité de la ville.

Nous avons prévu d'éditer ce guide et de le distribuer lors de la Journée du Vélo en ville programmée le 17 mai. Cette journée n'a pas pu avoir lieu. M. le maire a donc pris l'option de le diffuser avec le numéro de Sceaux Magazine du mois de juin, ce qui paraît être une bonne opportunité.

En ce qui concerne la mise en place d'infrastructures cyclables dans le cadre du déconfinement, dès que la ministre, Élisabeth Borne, a lancé l'idée d'élaborer ce concept d'urbanisme tactique avec la mise en place de pistes cyclables temporaires, la ville de Sceaux, qui est leader dans ce domaine, s'est rapprochée du Territoire, et en particulier de la vice-présidente en charge des mobilités, pour l'inviter à organiser une réponse au projet lancé par Elisabeth Borne.

Par ailleurs, dès le 10 mai, avant même le déconfinement, notre réparateur vélo était présent au centre de Sceaux pour remettre en ordre de marche les vélos qui n'avaient pas roulé, pour certains, durant tout l'hiver, et pour d'autres depuis très longtemps. Cela a permis d'anticiper les besoins des Scéens désireux d'utiliser leur vélo pour respecter les règles de distanciation sociale.

Dès le 12 mai, la ville de Sceaux a commencé à modifier la signalisation au sol au droit des intersections de la Coulée verte et de la voirie communale pour donner la priorité aux cyclistes, Sceaux étant aussi un territoire de transit pour les cyclistes.

Je connais en outre personnellement le porte-parole du Collectif Vélo Île-de-France avec qui je me suis entretenu tous les deux ou trois jours pour travailler sur l'élaboration de ce schéma territorial à l'échelle des 11 communes qui devrait permettre aux Scéens de rejoindre leur lieu de travail à Paris ou sur les autres communes du territoire à vélo.

Voilà pour les actions que nous avons conduites à Sceaux dans le cadre de ce déconfinement.

La ville de Sceaux est reconnue comme étant une ville cyclable, néanmoins nous allons effectuer quelques travaux de signalisation afin de sécuriser encore davantage les cyclistes de notre ville.

### **M. le maire**

Merci, M. Pattée.

Nous avons répondu à une première série de questions. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce rapport ?

### **Hélia CACERES**

Vous n'avez rien dit concernant ma proposition d'un centre de santé communal, associatif ou mutualiste en ville et l'importance, après cette épidémie, de créer un centre de santé de proximité pour les Scéens.

**M. le maire**

Vous avez tout à fait raison de dire que ce qui s'est passé va poser de manière différente la question de l'accès aux soins et surtout de la santé publique, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Nous avons déjà travaillé sur cette question en prenant l'initiative d'une maison de santé avec des médecins et des praticiens libéraux. Nous avons d'autres projets possibles de maisons de ce type. En réalité, la Ville doit simplement s'assurer de la maîtrise d'un espace donné permettant d'accueillir cinq professionnels libéraux avec un secrétariat et une salle d'attente commune. C'est d'abord une question immobilière.

Un centre de santé, c'est autre chose. C'est un équipement municipal dans lequel des médecins et des professionnels de santé sont salariés de la Ville, comme c'est le cas pour le service de soins infirmiers à domicile. C'est un service de santé composé de personnels salariés de la Ville.

Pour l'instant, nous n'avons pas envisagé de créer à Sceaux, ville de 20 000 habitants, un centre de santé. Cela existe dans d'autres communes. Il y en a pas mal dans les Hauts-de-Seine, mais finalement assez peu ailleurs. Il serait tout à fait intéressant de réfléchir à cela un jour, mais cela nécessite une réflexion qui nous dépasse, et sur laquelle d'ailleurs Francis Brunelle travaille au niveau national. Cela implique une évolution de la répartition des compétences entre l'État, les collectivités locales et l'ARS. Il peut être intéressant d'avoir, comme nous l'avons fait pour l'espace senior, un lieu référent dans lequel les préoccupations de santé publique sont prises en compte de manière permanente. Pour l'instant, il n'existe pas de projets en ce sens. Mais cela tombe bien, puisqu'il y a des élections à venir et une campagne électorale à mener.

En tout cas, nous nous sommes engagés à installer une maison de santé, car nous constatons que le système qui a perduré jusqu'à maintenant ne fonctionne plus en raison des loyers et des choix de vie que font les médecins, et notamment les médecins généralistes. Ils n'acceptent plus de travailler comme le faisaient leurs prédécesseurs. Mais je veux rappeler que, juridiquement, les communes n'ont aucune compétence en matière de santé. Ces compétences reviennent à l'État avec les ARS, et aux départements.

**Dominique DAUGERAS**

M. le maire, j'aurais voulu poser une question, mais je ne sais pas bien me servir de ce système.

Cela concerne une question dont vous avez dit vous-même qu'elle était très importante : le retour des enfants à l'école. Vous avez donné des chiffres pour la fin mai montrant que le nombre d'enfants revenus à l'école, en élémentaire, était inférieur de moitié aux effectifs habituels.

J'aimerais savoir où cela en est depuis début juin. Je sais bien qu'il y a des règles imposées par le gouvernement à respecter et que cela complique beaucoup la situation. Qu'a fait la Ville pour convaincre les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, sachant que l'on sait maintenant que les

enfants sont très peu contaminés et très peu contaminants, comme l'a montré récemment une étude réalisée par des pédiatres d'Île-de-France ?

**M. le maire**

Merci de votre question.

Mme Deverre, qui se trouve à mes côtés, mais à 2 mètres de distance, me dit que les derniers chiffres font état du retour de 620 enfants au total dans les écoles maternelles et élémentaires sur un total de 1 900.

Mme Daugeras, la question que vous posez doit être posée à tout le monde. Il ne revient pas à la Ville d'encourager ou de décourager les parents à renvoyer leurs enfants à l'école. Des règles ont été fixées au niveau national qui imposent un certain nombre de contraintes. Au mois de mai, ces règles sont apparues comme relativement raisonnables et permettant un retour progressif à une situation normale. Il n'y a rien à dire là-dessus. Mais ces règles ne permettent pas d'accueillir plus de la moitié des enfants, et encore à peine en maternelle. On ne peut en effet pas accueillir plus de 10 enfants par classe en maternelle et 15 en élémentaire, sachant que l'on est plutôt sur une moyenne de 25 ou 26 enfants par classe en élémentaire. On ne peut donc accueillir que 35 % à 50 % des enfants. C'est à peu près la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Pour que l'école puisse accueillir davantage d'enfants dans les classes, il faut évidemment assouplir ce fameux protocole sanitaire, notamment pour ce qui concerne le nombre d'enfants par classe. C'est ce dont nous discutons avec le ministère de l'Éducation nationale, qui n'est d'ailleurs pas totalement hostile à l'idée. Cela se fera peut-être à partir de la semaine prochaine ou à partir du 22 juin lors de la troisième phase de l'allègement du déconfinement.

En tout cas, cette question ne dépend pas de la Ville. Nous avons mis en place les structures permettant d'accueillir davantage d'enfants, mais cela dépend aussi du nombre d'enseignants présents et des règles de distanciation à respecter.

La difficulté, c'est que les enseignants ne sont pas tous présents à l'école, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne travaillent pas. Certains sont amenés à continuer à faire cours en distanciel pour les enfants qui restent dans les familles. Et il y a aussi des enseignants qui appartiennent à la catégorie des personnes fragiles et qui restent à domicile, parfois même en arrêt maladie. Je ne suis pas au courant de ces situations, les enseignants n'étant pas des fonctionnaires de la Ville. Je sais ce qui se passe pour les agents de la Ville, mais pas pour les fonctionnaires d'État. Je crois que l'on a peut-être aujourd'hui environ 60 % d'enseignants présents. Les autres enseignants ne sont pas en grève ou en vacances, mais en distanciel ou en arrêt parce qu'ils sont eux-mêmes malades ou en période de quarantaine.

Les choses ne peuvent donc pas revenir à la normale rapidement.

La question de l'école est une question absolument essentielle, y compris d'ailleurs sur un plan économique. Je ne pense pas qu'il soit extrêmement important de se focaliser sur les semaines qui viennent. Nous allons rouvrir le centre de loisirs en juillet avec une capacité d'accueil de 300 enfants, ce qui va permettre une certaine respiration pour les familles, mais il importe de surtout s'interroger sur la rentrée de septembre. Si la rentrée ne peut pas se faire de manière normale, la situation s'avérera très complexe, et cela vaut pour l'ensemble des communes, pour l'Éducation nationale, les familles et les entreprises. Pour l'instant, je ne sais pas ce qui va se passer et personne ne le sait d'ailleurs. Je ne sais pas comment les choses pourront s'organiser.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mme Daugeras.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou est-ce que l'on peut passer au vote sur ce rapport ?

Il s'agit d'une délibération de prise acte de la communication du rapport. Je vous demande également de bien vouloir prendre en considération un deuxième élément de cette délibération, à savoir que le conseil municipal exprime ses remerciements à l'ensemble des personnels des collectivités et établissements publics, des associations et des entreprises ayant contribué de manière essentielle à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignants, policiers, pompiers, personnels enseignants, personnels des crèches, écoles et structures de loisirs, personnels des EHPAD, agents en charge de la logistique, de la désinfection des locaux et de la collecte des déchets, commerçants, artisans et leurs salariés...) et aux bénévoles qui ont, par leur action, permis que la période de crise sanitaire soit moins difficile à vivre pour l'ensemble de la population de Sceaux.

Je crois qu'il était important de le faire de manière solennelle, si vous en êtes d'accord.

Il s'agit donc de prendre acte et non pas d'approuver les actions qui ont été menées et d'exprimer nos remerciements.

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia Cacères, Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon) ; 1 voix contre :(M. Thierry Legros) et 4 abstentions : (Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan)*



## VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Mise en œuvre des délégations de droit attribuées au maire par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

#### M. le maire

Cette ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 donnait la possibilité au maire d'avoir des pouvoirs un peu exorbitants par rapport à ses pouvoirs habituels. Il s'agissait en fait de lui attribuer l'exercice de la quasi-totalité des attributions que le conseil municipal a la faculté de lui déléguer en application de l'article L.2122 – 22 du code général des collectivités territoriales.

En application de cette dérogation, j'ai pris trois décisions relatives à la tarification que je vais vous résumer :

- ✓ L'adaptation du tarif pour l'accueil journalier avec repas en centre de loisirs : un tarif complémentaire a été créé, fixé à 85 % du tarif résultant du quotient familial calculé selon les dispositions de la délibération du 27 novembre 2019, pour les jours d'accueil où la Ville est dans l'impossibilité de fournir le repas.

Cela s'est notamment produit lorsque nous avons accueilli en centre de loisirs les enfants du personnel soignant. Les enfants venant avec un repas préparé par leurs parents, il n'était pas juste de leur faire payer 100 % du tarif.

- ✓ La réduction de 50 % des tarifs pour l'accueil périscolaire du soir en écoles maternelles et élémentaires ; l'organisation en place depuis le 11 mai 2020 prévoit en effet un accueil jusque 17 h 30 maximum au lieu de 18 h 30 avant la crise sanitaire ;
- ✓ La création d'un tarif spécifique pour l'aide aux devoirs assurée à l'Espace-relais, soutien important pour des enfants et des familles parfois en difficulté. Le tarif existant s'élevait à 10 € par trimestre et par famille. Afin de favoriser un accueil des enfants pour la période du 8 juin au 31 juillet 2020 et considérant les capacités d'accueil, un tarif complémentaire a été créé, fixé à 5 euros par famille pour cette période.

Ce tarif est assez symbolique, mais il est important que la prestation ne soit pas totalement gratuite. Les familles sont d'ailleurs très attachées à ce qu'il y ait un tarif pour montrer qu'elles participent.

Pour permettre à ces décisions de perdurer, il s'agit de préciser que parmi les délégations de droit résultant de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, seule pourra être exercée celle permettant au maire de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

**Claude DEBON**

Je voulais revenir sur la pause méridienne.

J'ai participé au conseil consultatif de la vie scolaire. Vous avez réduit le prix du repas étant donné qu'il s'agissait d'un repas froid n'ayant plus rien à voir avec ce qui était précédemment proposé, mais vous n'avez pas revu l'ensemble du prix de la pause méridienne. J'ai parlé avec certains parents. Cela aurait pourtant pu se justifier étant donné que les ateliers n'ont pratiquement pas fonctionné. Des animateurs étaient présents, mais cela n'avait plus rien à voir avec le fonctionnement précédent. On aurait donc pu penser que la réduction de 50 % des tarifs de l'accueil du soir soit également proposée pour la pause méridienne.

**M. le maire**

Merci, Mme Debon.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je répondrai donc à Mme Debon. Vous êtes au courant du dossier en raison de votre participation au conseil de vie scolaire. En accord avec l'Éducation nationale, nous avons réorganisé la journée scolaire et réduit la pause méridienne de 2 h à 1 h 30 avec le repas. Les enfants ne sont encadrés que pendant 1 h 30 au lieu de 2 h auparavant. Cela aurait pu justifier une réduction d'un quart des tarifs de la pause méridienne. Je n'ai pas souhaité le faire, car le prestataire nous a imposé des repas froids, que certains enfants n'aiment pas d'ailleurs. Je n'ai pas eu d'autre choix que d'accepter. Non seulement le prestataire nous a imposé ces repas froids, mais il l'a fait à un tarif de 4,30 € contre 2,30 € en temps normal. Les repas étaient donc deux fois plus chers. C'est une façon de faire un peu particulière, mais nous n'avions pas le choix. Le contrat permettait de le faire dans des circonstances particulières. C'était cela ou rien et nous n'aurions pas trouvé d'autres fournisseurs, car l'on ne pouvait pas consulter d'autres entreprises et que nous devons nous organiser très rapidement. J'ai donc décidé d'accepter les conditions du fournisseur et de ne pas diminuer le tarif de la pause méridienne. C'est un choix. Nous aurions pu faire un autre choix, nous avons fait celui-là.

Je mets aux voix cette délibération sur la mise en œuvre des délégations de droit attribuées au maire par ordonnance.

Nous passons au vote.

M. Tamby et Mme Ganne-Moison n'ont pas encore voté. Merci de bien vouloir voter.

Ils ne le font pas. Nous considérons donc qu'ils ne prennent pas part au vote.

**Othmane KHAOUA**

Depuis tout à l'heure, je ne reçois pas les sondages pour voter. J'ai pu voter uniquement sur le compte rendu. Est-ce normal ?

**M. le maire**

Je vais demander que l'on te rappelle pour régler la question.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Christian Lancrenon) ; 4 votes contre : (M. Thierry Legros, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison) ; 3 abstentions : (M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**VIII- DOMAINE COMMUNAL****Legs de M. Guido MARTINET – rachat d'usufruit et cession de biens.****M. le maire**

Nous avons déjà délibéré sur ce sujet le 19 décembre 2019. Vous vous souvenez que nous avons accepté ce legs.

Les choses sont désormais plus précises et nous devons maintenant délibérer sur ce que nous faisons de cet ensemble de biens immobiliers et d'argent. Nous devons également faire un sort à l'usufruit.

Comme vous le savez, on peut désintéresser l'usufruitier, en l'occurrence Mme DEBATISSE, en lui versant un pourcentage de la valeur des biens, qui est fonction de l'âge de l'usufruitière. Sans dévoiler l'âge de Mme DEBATISSE, nous pouvons dire que cette quote-part est de 20 %. Mme DEBATISSE doit par conséquent recevoir 20 % de la totalité de ces biens ou de leur valeur évaluée pour être désintéressée.

C'est l'objet de cette délibération.

La valeur totale des biens immobiliers légués s'élève à 1 622 064 €.

La maison du 172 rue Houdan est assortie de la charge figurant au testament de M. MARTINET et que vous connaissez.

À ces biens s'ajoutent des actifs financiers d'une valeur de 119 335 €.

Sceaux, le 11 juin 2020

Il se trouve que M. MARTINET avait consenti des promesses de vente sur quatre biens. Ces promesses de vente sont toujours valables malgré le décès du signataire. Il nous est donc apparu souhaitable de mener à leur terme les ventes prévues, à savoir :

- ✓ Un studio situé 141-145 rue Houdan, à Sceaux, d'une valeur de 60 000 €
- ✓ Un studio situé 48b Anatole France, à Châtenay-Malabry, d'une valeur de 100 000 €
- ✓ Un studio situé 106 rue de Malabry au Plessis-Robinson, d'une valeur de 130 000 €
- ✓ Un studio situé 10 rue Moulin à Vanves, d'une valeur de 77 064 €.

Ces prix de vente ont été fixés par promesse de vente et représentent au total 467 064 €.

Nous allons donc mener ces ventes à leur terme et reverser 20 % du montant à Mme DEBATISSE.

Pour trois de ces biens, la vente a été confiée par M. MARTINET à Foncia, la commission d'agence s'élève à 27 000 € et sera répartie entre la Ville et Mme DEBATISSE selon les règles de répartition de l'usufruit, à savoir 21 600 € pour la Ville et 5 400 € pour l'usufruitière.

La maison située au 172 rue Houdan a pour sa part été estimée par France Domaine à 645 000 € et le pavillon divisé en deux appartements situé à Antony à 500 000 €.

Nous avons décidé de mettre en vente, dans les mois à venir, le pavillon d'Antony que nous n'avons aucun intérêt à conserver dans le patrimoine communal. Évidemment, lorsque la Ville aura trouvé un acquéreur, nous présenterons le projet de vente au conseil municipal.

Cependant, afin de désintéresser totalement Mme DEBATISSE, nous proposons de lui verser 231 000 € avant même de procéder à la vente de ce bien. La Ville percevra ensuite la totalité du prix de vente.

Au total, la Ville :

- ✓ accroît son patrimoine immobilier de 645 000 €, avec un bien grevé d'affectation spéciale, dont le devenir va faire l'objet d'une étude d'utilisation compatible avec les dispositions testamentaires ;
- ✓ accroît son patrimoine de deux appartements d'une valeur totale estimée à 510 000 €, qui seront prochainement mis en vente (une nouvelle délibération du conseil municipal sera nécessaire) ;
- ✓ perçoit une recette complémentaire nette de 216 519 € résultant de la vente du patrimoine complémentaire, des actifs financiers, dont est déduit le montant du désintéressement total de l'usufruitière (y compris sur les biens immobiliers) à savoir 348 279 € ;
- ✓ perçoit un loyer de 1 759 € par mois résultant de la location de deux loyers des appartements d'Antony en attente de leur vente.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir poursuivre la vente de ces biens aux prix et conditions fixés par M. Guido MARTINET, sachant que la Ville percevra les produits de la vente, desquels sera déduite la part d'usufruit de 20 % de Mme DEBATISSE.

Ces biens sont libres d'occupation.

Il est enfin proposé au conseil municipal de bien vouloir procéder au rachat de la part d'usufruits de Mme Liliane DEBATISSE sur les biens situés 172 rue Houdan à Sceaux et 5 rue Gauguin à Antony, d'un montant total de 231 000 €.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

M. le maire, ma première remarque concerne le vote précédent. Ma collègue, Sophie Ganne-Moison, a rencontré le même problème qu'Othmane Khaoua.

Il faut faire attention à la sincérité du vote, certains conseillers municipaux ne pouvant pas voter. Je ne sais donc pas si l'on peut acter le vote précédent.

**Sophie GANNE-MOISON**

M. le maire, veuillez m'excuser. Pour avoir vendu Webex pendant des années chez Cisco, à un moment donné, le système se fige lorsqu'il y a trop d'actions simultanées. Il suffit que 25 personnes cliquent à peu près en même temps pour que cela éjecte les dernières personnes qui essaient de voter. On est sur un problème purement technique.

**M. le maire**

Qu'auriez-vous voté sur la délibération concernant la prise acte du rapport ?

**Sophie GANNE-MOISON**

Je vote contre.

**M. le maire**

On l'inclut donc dans le résultat des votes.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote sur la délibération relative au vote de M. Martinet.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vignerot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Xavier Tamby, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Héliacacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras,*

*M. Christian Lancrenon) ; 1 voix contre :(M. Thierry Legros) et 3 abstentions : (Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison)*

### **Déclassement et vente de la propriété du 30 rue des Imbergères.**

#### **M. le maire**

Lors de sa séance du 19 décembre 2019, le conseil municipal a décidé de procéder à la vente d'une propriété municipale située 30 rue des Imbergères à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, qui disposait, jusqu'au 23 janvier 2020, d'un droit réel sur ce bien dans le cadre d'un bail emphytéotique en date du 23 janvier 1990.

Ce bail est arrivé à son terme et plutôt que de le renouveler, nous avons proposé de vendre cette propriété à la SEM.

Lors de la préparation de l'acte de cession, il a été constaté que cette propriété avait été acquise dans le cadre d'équipements publics faisant l'objet d'une convention de ZAC et destinés à un usage de salles de réunion.

Finalement, les lots 14 et 15 sont restés à destination de logements dans le cadre du bail emphytéotique conclu avec la SEM.

Cette propriété ayant toutefois été juridiquement affectée à usage de salles de réunion, le conseil municipal doit constater l'absence d'affectation à un usage public et décider son déclassement du domaine public communal.

Il s'agit donc de rapporter la délibération du 19 décembre et de refaire une délibération de même nature après le déclassement pour décider à nouveau de la vente de ce bien dans les mêmes conditions.

J'espère avoir été clair. Il s'agit d'une affaire purement juridique.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Nous avons voté contre la délibération du mois de décembre, puisque nous pensions que cette propriété aurait pu être conservée par la Ville pour loger du personnel de la mairie. Par cohérence avec ce vote, nous voterons contre cette délibération.

#### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons au vote.

Il y a deux délibérations. On suppose que l'on vote pour ces deux délibérations en même temps.

Mme Presson n'a pas voté.

**Florence PRESSON**

Le sondage n'apparaît pas, mais je suis pour.

**Othmane KHAOUA**

*Pour moi, non plus. Mais je suis également pour et je suis pour depuis le début.*

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Xavier Tamby, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Christian Lancrenon) ; 3 voix contre (M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras) ; 4 abstentions (M. Thierry Legros, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison)*

**Approbation de deux conventions de concession à long terme de places de stationnement au parking Charaire (niveau -2)**

**Patrice PATTEE**

Merci, M. le maire.

Il s'agit de deux projets de convention de concession concernant des places de stationnement au deuxième sous-sol de l'îlot Charaire.

Nous avons été saisis par les auteurs de deux projets immobiliers dans la rue piétonne, d'une part au 82 de la rue Houdan et d'autre part au 39 de la rue Houdan, visant à produire des logements.

Comme vous le savez, le PLU impose de créer ou de disposer de places de stationnement dès lors que les logements font plus de 30 m<sup>2</sup>.

Le projet du 82 rue Houdan comptant deux logements de plus de 30 m<sup>2</sup>, il est nécessaire, pour satisfaire aux règles du PLU, d'associer à ces logements deux places de stationnement.

En ce qui concerne le projet à l'angle du 39 rue Houdan/2 rue Florian, le pétitionnaire envisage de créer trois logements de plus de 30 m<sup>2</sup>, et il est déjà titulaire d'un contrat de concession pour deux places de stationnement dans le sous-sol de l'îlot Charaire.

L'un et l'autre nous ont saisis de la demande de concéder des places de stationnement leur permettant de satisfaire aux conditions du PLU.

Nous vous proposons ce soir de satisfaire à ces demandes pour une location de longue durée, à savoir 15 ans, au prix de 16 200 € pour la durée de la convention, soit 1 080 € par an.

Voilà l'objet de cette délibération : concéder trois places de stationnement, propriétés de la Ville, au deuxième sous-sol de l'îlot Charaire pour un montant de 16 200 € et pour une durée de 15 ans. Ces places de stationnement sont attachées à la création de logements aux 39 et 82 rue Houdan.

**M. le maire**

Merci, M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

M. Pattée, pouvez-vous nous dire comment vous êtes parvenu à cette somme de 1 080 € par an. Est-ce basé sur le prix du marché ?

**Patrice PATTEE**

Cette somme correspond sensiblement au prix du marché. Vous connaissez probablement le prix d'une place de stationnement à Sceaux. 16 200 €, cela correspond au prix du marché, sachant que le titulaire n'est pas propriétaire de la place, puisqu'il n'en a l'usage que pendant 15 ans. On part de ce chiffre, on fait la division et l'on arrive à 1 080 € par an.

**M. le maire**

M. Alaoui-Benhachem, dans la délibération, on parle de l'estimation de la valeur vénale d'un emplacement de stationnement par France Domaine, mais on ne précise pas le montant.

Ce n'est pas la première délibération que nous prenons sur ce sujet. Nous l'avons déjà fait pour d'autres opérations et nous avons pris une délibération avec un prix équivalent.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une location de longue durée, 15 ans, et non pas d'une vente. Je pense que ce prix est tout à fait raisonnable.

Nous passons au vote.

Il y a deux délibérations parce qu'il y a deux opérations, mais nous ne votons qu'une seule fois, si vous en êtes d'accord.

M. Campan, on ne retrouve pas votre vote. Qu'avez-vous voté ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai voté pour.



**M. le maire**

Le système de vote n'est pas parfait.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Xavier Tamby, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras M. Christian Lancrenon) ; 4 voix contre (M. Thierry Legros, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison)*

**IX- AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE****Carte scolaire – 2020-2021****Chantal BRAULT**

Comme nous avons l'habitude de le faire, nous veillons à maintenir un maximum de classes ouvertes dans nos écoles, quelles que soient les propositions de l'inspectrice de l'Éducation nationale qui nous informe des fermetures et des ouvertures de classe.

Il faut savoir que les fermetures sont adossées à un comptage réalisé en cours d'année et qui, au moment où nous préparons la rentrée scolaire de septembre, ne nous semble pas réaliste au regard des effectifs prévisionnels.

La direction départementale des services de l'Éducation nationale a prononcé la fermeture d'une classe à l'école primaire du Petit Chambord (section de maternelle) au vu du nombre d'élèves et de l'effectif moyen de la section maternelle. Mais selon nos projections, une hausse des effectifs est attendue pour l'année prochaine, les inscriptions se faisant jusque durant la période des vacances d'été et parfois même jusqu'en septembre, ce qui implique d'ailleurs un nouveau comptage de l'inspectrice à la rentrée et la décision définitive du maintien ou de l'ouverture d'une classe.

Nous ne voulons pas de fermeture à l'école du Petit Chambord. Nous considérons que la fermeture d'une classe n'est pas acceptable. C'est toujours une blessure et l'assurance d'effectifs trop importants, notamment en maternelle. Le risque est effectivement d'atteindre une moyenne de 28 enfants par classe, ce que nous ne voulons pas. C'est un effectif beaucoup trop important, d'autant que le ministre de l'Éducation nationale préconise d'avoir le moins d'enfants possible dans ces petites classes. En fermant une classe, il nous est impossible de suivre ces préconisations.

Nous saluons par ailleurs l'ouverture d'une classe à l'école maternelle des Clos-Saint-Marcel. Cela était indispensable, l'année dernière ayant été très lourde et très compliquée pour la directrice et l'ensemble des enseignants. C'est donc une très bonne décision que nous saluons.

Pourtant, nous constatons suite au dernier comptage que les effectifs de l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel sont beaucoup trop lourds, notamment pour ce qui concerne les classes de CE2. Nous avons donc alerté l'Inspectrice, et les parents d'élèves se sont également emparés du sujet, d'une hausse probable des effectifs l'année prochaine, le dernier comptage réalisé ne correspondant pas à celui effectué précédemment par l'Éducation nationale.

En résumé, nous demandons le maintien du nombre actuel de classes à l'école primaire (maternelle) du Petit Chambord ainsi que l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 pour avoir le maximum de confort et assurer la réussite des enfants, d'autant que ces derniers auront besoin de sérénité et d'apaisement après avoir été privés d'école, pour certains d'entre eux. Il nous semble en effet que des effectifs à 29 ou 30 élèves ne sont pas propices à l'équilibre et à la qualité de l'enseignement.

La directrice et les parents d'élèves s'inquiètent de cette situation, c'est la raison pour laquelle nous soutenons cette demande d'ouverture de classe que nous pensons indispensable au bien-être de nos enfants.

### **M. le maire**

Merci beaucoup, Mme Brault d'avoir défendu avec votre fougue habituelle les écoles de Sceaux.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

### **Claude DEBON**

On ne peut que soutenir la demande faite par la Ville. Il n'y a pas de questions par rapport à cela.

Il s'agit donc de demander l'ouverture de deux classes aux Clos-Saint-Marcel et l'on sait bien, hélas, que les moyens de l'Éducation nationale restent limités. En même temps, vous avez raison d'insister, Mme Brault, sur la nécessité de limiter les effectifs dans les différentes classes au regard de la situation que nous venons de vivre.

Je me demandais en fait si l'état des inscriptions actuelles justifiait réellement cette demande. On peut penser, dans le contexte difficile que nous vivons, que les parents ne se pressent pas pour inscrire leurs enfants à l'école. Il y aurait donc sans doute un appel clair à faire en la matière.

En tout cas, je pense qu'il est évidemment important de soutenir cette délibération.

### **Chantal BRAULT**

Certains parents refusent pour l'instant de renvoyer leur enfant à l'école et d'autres aimeraient au contraire qu'ils y retournent. Mais vous avez bien compris que les enfants sont accueillis en

fonction du nombre d'enseignants présents et selon des conditions précises décrites par M. le maire tout à l'heure. Les enfants sont accueillis par rotation et parfois très peu de jours de la semaine. Mais il y a l'attente de la part de certaines familles d'une vie scolaire retrouvée.

Pour l'instant, nous n'avons aucune idée de ce que sera la rentrée de septembre. Nous pouvons néanmoins imaginer qu'elle se fera normalement. En tout cas, nous n'acceptons pas des classes surchargées sous prétexte que nous sommes à Sceaux et que l'Éducation nationale considère parfois, au sein de ses instances départementales, que la ville peut se permettre d'avoir des classes à 29, 30 ou 31. C'est bien évidemment non. Il ne faut jamais relâcher notre attention, parce que l'on peut très vite être en difficulté. Il faut par conséquent faire preuve d'une vigilance constante sur le sujet.

**M. le maire**

Bien sûr, Mme Brault, vous avez parfaitement raison.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous voterons évidemment pour cette délibération, comme le disait Mme Debon.

Toutefois, une chose nous étonne. Les enfants sont plus nombreux, on constate une énorme densification et vous nous expliquez par ailleurs que la population baisse. Il y a quelque chose d'un peu incohérent dans tout cela.

**M. le maire**

C'est une autre question, M. Campan. Ce n'est pas moi qui explique que la population baisse, mais l'INSEE. Il est possible que les méthodes utilisées par l'INSEE ne permettent pas de mesurer de manière exacte la variation de population des communes, mais vous êtes obligé de constater aussi que dans beaucoup d'autres communes, l'augmentation de la population est beaucoup plus importante. Nous sommes la seule commune du département dont la population est en baisse depuis trois ans.

Il y a un peu plus enfants dans les écoles, à quelques unités près, mais je veux vous rappeler que dans les années 2000, nous avons dépassé les 2 000 enfants inscrits dans nos écoles. Ils sont aujourd'hui 1880.

C'est un débat que l'on peut avoir sans fin. Comme je vous l'ai déjà expliqué, il y a eu ces dernières années un desserrement important de la population dans les appartements, un logement comprenant de moins en moins de personnes. Peut-être que cela évoluera, car cela représente un certain coût, mais je suis incapable de vous dire comment les choses vont évoluer.

Quant à la densification, dont vous parlez... Je ne sais plus quel terme vous avez employé, mais c'était un terme très négatif. Je ne pense pas que l'on puisse utiliser ce terme quand on regarde ce qui se passe autour de nous.

Nous passons au vote sur la carte scolaire.

Mme Daugeras semble avoir un problème de débit Internet. Il faudrait qu'elle nous dise ce qu'elle vote.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je ne voudrais pas parler à la place de Mme Daugeras, mais il était entendu qu'elle voterait pour.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Approbation d'un dispositif d'aide aux familles pour les séjours d'adolescents**

**Mme BRAULT**

Il s'agit d'un dispositif nouveau dans sa description, mais qui rejoint des dispositions que nous prenons depuis longtemps sous un autre format.

Il se trouve que la Ville organise et propose aux familles et aux adolescents scéens des séjours d'été, qui sont des séjours à thème, souvent de langue, que nous confions à des prestataires dans le cadre d'un marché public. Ce sont des prestataires que nous connaissons bien et qui font un très bon travail.

Pour l'été 2020, au regard des directives gouvernementales, de la réduction des transports et des conditions d'accueil de nos prestataires, les séjours prévus ont dû être supprimés, d'autant plus que certains de nos prestataires en ont profité pour réhabiliter leur lieu d'accueil et revisiter la nature de leur prestation.

Nous savons que des adolescents, dont certains n'ont même pas pu retourner au collège et qui sont restés confinés sans contact ni activités extérieures, ne partiront pas en vacances si la Ville ne leur permet pas de profiter d'un moment de vacances cet été.

Puisque nous ne pouvons pas permettre à ces enfants de partir dans le cadre de séjours confiés à nos prestataires, nous avons décidé d'octroyer une aide financière aux familles qui auront décidé d'inscrire leurs enfants à d'autres dispositifs qu'elles auront trouvés et choisis par elles-mêmes.

Nous y mettons toutefois des conditions et nous appliquerons les règles que nous avons fixées pour les séjours organisés sous notre responsabilité, à savoir la prise en compte du quotient familial afin d'aider les familles les plus modestes à pouvoir profiter de quelques jours de vacances.

Nous vous proposons donc d'approuver le principe de ce dispositif d'aide aux familles pour les séjours d'adolescents et précisons que le montant de la participation de la Ville sera calculé en fonction du quotient familial.

Nous souhaitons par ailleurs que ces séjours soient d'une durée minimale de 6 jours consécutifs et d'une durée maximale de 21 jours consécutifs et qu'ils soient organisés en dehors du cadre de vie

habituel de l'enfant ou de l'adolescent dans des lieux à découvrir et si possible dans le cadre de séjours à thème.

Le montant maximum de la participation financière de la Ville établi au travers du quotient familial est de 75 € par jour et par enfant. Pour un quotient supérieur à 1 628,43 €, le montant de l'aide est égal à 0.

En résumé, les conditions sont les suivantes :

- ✓ Un quotient familial inférieur à 1 628,43 €
- ✓ Un calcul du montant de la participation financière de la Ville équivalent à celui de toutes les activités proposées par la Ville et soumis au quotient familial,
- ✓ Des séjours construits et bénéfiques pour les enfants
- ✓ Des séjours organisés par des organismes agréés par la CAF et la Direction de la Cohésion sociale.

En 2019, 41 adolescents sont partis grâce aux séjours organisés par la Ville. Eu égard à ce chiffre, à l'évaluation du nombre de familles susceptibles de solliciter cette aide, nous pensons que le coût sera équivalent à celui que nous consacrons chaque année aux séjours organisés par la Ville pour aider les familles et permettre à leurs enfants de s'évader.

### **M. le maire**

Merci, Mme Brault.

C'est un dispositif que nous avons mis au point très rapidement, car nous n'avions plus de prestataires et qu'il fallait tout de même aider ces familles qui comptent sur nous. Il était impossible de retrouver un prestataire via la procédure des marchés publics dans un délai si court. C'est donc la solution que nous avons trouvée. Il faudra évidemment communiquer assez largement auprès des familles pour qu'elles sachent qu'elles peuvent compter sur cette aide relativement importante.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Catherine ARNOULD**

Je voudrais savoir si la Ville donne quelques adresses d'organismes agréés par la CAF aux familles, car il s'agit souvent de familles qui ont plus de difficultés à trouver ces organismes.

### **M. le maire**

La Ville n'est pas autorisée à le faire. Elle ne peut pas publier de telles listes. Ce serait juridiquement condamnable. En revanche, il va de soi que si une famille appelle les services municipaux, et notamment les services de la jeunesse, pour solliciter une aide ou des conseils, les agents pourront l'accompagner dans la recherche d'un séjour qui puisse convenir à leur enfant. Mais on ne peut pas en faire la publicité.

**Dominique DAUGERAS**

Tout à l'heure, je me suis trompée et je n'ai pas pu intervenir à temps. Je voudrais revenir sur le point précédent relatif aux écoles des Clos-Saint-Marcel et du Petit Chambord.

J'aurais voulu poser une question plus générale. Des cours de rattrapage sont-ils prévus à la rentrée, surtout pour des classes importantes comme le CP et le CM2 ?

Excusez-moi de revenir un arrièrè, mais j'ai loupé le coche tout à l'heure.

**M. le maire**

Peut-être que Chantal Brault peut dire un mot sur le sujet.

**Chantal BRAULT**

Il est effectivement question de vacances apprenantes selon l'expression qui a été employée. Il y aura forcément une politique de remise à niveau, mais la Ville n'aura pas la main là-dessus. Si nous pouvons y contribuer, nous le ferons, mais je crois qu'il faut laisser à l'Éducation nationale le soin d'accompagner ces enfants. Nous pourrions éventuellement intervenir pour des accueils spécifiques, comme nous le ferons cet été pour l'accompagnement aux devoirs.

On ne sait pas très bien qui sont les enfants décrocheurs, car cela reste réservé à l'Éducation nationale. Il y a en réalité très peu d'enfants perdus à Sceaux, mais il y aura très certainement nécessité à veiller à ce que ce rattrapage puisse avoir lieu. Cela peut prendre différentes formes, mais j'attends que l'Éducation nationale fixe les règles et nous mettrons ensuite à sa disposition des espaces et des lieux.

Il y aura certainement un travail à faire sur ces enfants, sans oublier les collégiens dont la plupart sont très peu retournés au collège, la superficie des classes ne permettant pas le respect de la distanciation. Il est certain que des enfants auront souffert de cette période, mais pas tant que cela à Sceaux comparativement à d'autres villes. Le pourcentage d'enfants scolarisés à Sceaux est plutôt bon par rapport à d'autres villes. Je pense que l'Éducation nationale, qui a plutôt bien géré la crise, aura sans doute des dispositions et des positionnements à prendre en la matière.

**M. le maire**

Le dispositif existe déjà. Il y a déjà une possibilité, dans certaines circonstances, de bénéficier d'une semaine ou deux de pré-rentrée dans les locaux scolaires.

Il y aura donc forcément quelque chose qui sera organisé par l'Éducation nationale avec le soutien de la Ville si cela est nécessaire. Ceci est en construction.

Tout cela se construit au fur et à mesure, parfois un peu rapidement, mais pas dans la précipitation. Il s'agit d'une situation particulière.

Vous avez raison de parler du soutien à ces enfants qui est absolument nécessaire.

Je reviens sur la délibération relative au dispositif d'aide aux familles pour les séjours d'adolescents. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Claude DEBON**

Cette proposition me semble extrêmement intéressante. Elle paraît cibler particulièrement les familles défavorisées dans lesquelles les adolescents ont pu être en déshérence durant cette période. On sait que les écoles, les lycées et les lycées professionnels ont peu touché les enfants scolarisés dans ces contextes.

Je me demandais justement comment vous pouviez faire face cette proposition d'aide par rapport à ces familles en particulier, car j'aurais tendance à privilégier plus particulièrement cette population dans les critères d'attribution de cette aide.

**M. le maire**

Je crois que c'est effectivement cela. C'est bien ce que vous dites.

La difficulté, c'est d'identifier les familles qui pourraient être intéressées. Quand il s'agit d'enfants scolarisés en élémentaire ou en maternelle, nous disposons du quotient familial à travers les informations du Portail Familles. On pourrait donc envisager d'envoyer un courrier spécifique aux familles susceptibles de bénéficier de cette aide, mais nous n'avons que les familles qui ont des enfants en maternelle ou en élémentaire.

Nous n'avons pas la liste des familles dont les enfants sont scolarisés au collège, sauf pour le cas de familles qui ont également des enfants en élémentaire et en maternelle. Je pense que l'on dispose de la composition totale des familles. On va donc regarder ce que l'on peut faire.

Mais le système est fait de telle manière que nous ne disposons pas de ces informations. La commune est responsable de l'école maternelle et élémentaire, le département des collèges et la région des lycées.

On peut probablement adresser une information personnalisée aux familles dont le quotient familial est peu élevé et qui ont des enfants scolarisés au collège parce qu'elles ont aussi des enfants inscrits à l'école, mais on ne connaît pas les familles qui n'ont que des collégiens.

**Chantal BRAULT**

Le service jeunesse et nos animateurs ont quand même une connaissance des adolescents. Il les voit aux Ateliers que nous sommes en train de rouvrir ou à l'aide aux devoirs. Ils ont une connaissance de la sociologie des adolescents. Ils connaissent les familles les plus en difficulté et ils peuvent avoir un rôle de conseil, sans faire de discrimination bien sûr. Ils peuvent très bien avoir une vision des familles qui pourraient être intéressées par cette aide. Ils ont déjà repéré des familles et des enfants. Nos animateurs ont une connaissance du terrain.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**X- DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Attribution d'une subvention à l'association « Collectif des maires anti-pesticides »**

**Florence PRESSON**

L'association des maires anti-pesticides qui existe depuis août 2019 soutient la campagne des maires ruraux et urbains qui signent des arrêtés anti-pesticides, ceci pour mener un certain nombre d'actions devant le Conseil d'État et la Cour de justice européenne.

Pour mener à bien ces actions, des ressources complémentaires aux adhésions, qui sont réalisées à titre personnel par les élus, sont nécessaires. C'est la raison pour laquelle une demande de subvention est faite, tout en sachant que les actions de l'association du collectif des maires anti-pesticides se situent dans le prolongement des actions menées par la Ville de Sceaux tendant à interdire l'usage des pesticides sur son territoire en vue d'obtenir l'interdiction de l'ensemble de ces produits à l'échelle nationale, voire européenne.

C'est pourquoi nous proposons au conseil municipal de bien vouloir attribuer à l'association du collectif des maires anti-pesticides une subvention de 2 000 €.

**M. le maire**

Merci, Mme Presson.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Sur cette affaire, il y a du pour et du contre.

Finalement, on s'abstiendra.

**M. le maire**

C'est une position centriste.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote.

**Philippe TASTES**

À mon tour, je n'ai pas la question du sondage.



Veillez noter que je vote pour.

**Isabelle DRANCY**

Je n'ai pas non plus accès au vote, mais je vote pour.

**Othmane KAHOUA**

Je n'ai toujours pas le sondage, mais je vote pour.

**Dominique DAUGERAS**

Je voulais faire une remarque.

J'ai calculé que 113 villes étaient concernées, ce qui représente au total 226 000 €. Cela fait quand même beaucoup d'argent. Ou cet argent va-t-il partir ? C'est quand même un peu étonnant.

**M. le maire**

Mme Presson va vous répondre.

**Florence PRESSON**

Comme vous l'avez remarqué, il y a 113 communes, dont de petites communes. Elles n'ont donc pas forcément toutes les moyens. L'objectif est de permettre aux maires de petites communes d'avoir les moyens de défendre leur arrêté.

La démarche de ce collectif est de pouvoir proposer une défense commune aux municipalités. Toutes les communes ne vont pas donner des subventions de ce montant. L'idée, c'est que ce soit proportionnel. On peut imaginer qu'une toute petite commune donne 10 € de subvention.

**M. le maire**

Merci de ces précisions.

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Xavier Tamby, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Christian Lancrenon) ; 1 voix contre (M. Thierry Legros) ; 6 abstentions (Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)*

## **XI- SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT**

### **Communication du rapport relatif à l'exercice 2019 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.**

#### **M. le maire**

Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de rentrer dans les détails. Vous disposez dans votre dossier de l'intégralité du rapport de gestion.

Je vous rappelle simplement que la SEM compte 1 438 logements familiaux et 329 logements dans les résidences de personnes âgées et d'étudiants.

L'exercice clos au 31 décembre 2019 dégage un bénéfice de 2 706 896 €.

Les capitaux propres de la SEM, après la fusion des deux offices, s'établissent désormais à 39 878 711 €.

La SEM a délibéré sur ces résultats. Elle poursuit ses actions et les chantiers en cours sont nombreux. Ce sont des chantiers de rénovation à Sceaux qui devraient démarrer dans certains immeubles ainsi que deux très gros chantiers à Bourg-la-Reine, l'un de construction de logements et l'autre de rénovation de la résidence Normandie.

Je peux répondre aux questions, si vous le souhaitez.

Qui souhaite intervenir ?

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Juste une remarque, je constate une amélioration continue de l'autofinancement. On ne va pas s'en plaindre, mais qu'est-ce qui explique cette amélioration continue ?

L'autofinancement s'établissait à 897 k€ en 2017, à 790 k€ en 2018, à 1 307 k€ en 2019 et à presque 1 500 k€ en 2020.

Qu'est-ce qui permet d'expliquer cette amélioration ?

#### **M. le maire**

C'est la qualité de la gestion de la SEM.

Je pense que la fusion des deux offices au sein d'une seule structure, malgré des conditions juridiquement complexes, a permis de gagner en efficacité et de diminuer les charges fixes. Les économies ont été importantes.

La SEM a par ailleurs très peu d'impayés, ceci grâce à un suivi très étroit des locataires, et notamment de ceux qui peuvent se trouver en difficulté.

Les investissements réalisés sont en outre intéressants, les constructions neuves rapportant de nouveaux loyers.

Je ne suis pas sûr qu'il existe une raison majeure autre que les conditions de gestion de la SEM.

Cela étant, je ne suis pas certain que cette amélioration se poursuive, d'autant que les opérations de rénovation ne donnent pas lieu à des augmentations de loyer, ou alors de manière très faible et dans des circonstances très précises, notamment lorsque la rénovation permet au locataire de réaliser des économies d'énergie.

Ces opérations de rénovation, notamment celle de la résidence Normandie, vont peser. Ce sont de grosses opérations et il n'y aura pas de recettes supplémentaires. Il est par conséquent important d'avoir une forme de réserve pour que la SEM puisse poursuivre l'entretien de ses bâtiments.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Claude DEBON**

Puisque l'on est sur le rapport relatif à l'exercice 2019, vous avez évoqué la perspective de projets pour l'année prochaine ou les années à venir.

Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

**M. le maire**

Il y a des projets de construction à Bourg-la-Reine et des projets de rénovation sur le patrimoine de Bourg-la-Reine et de Sceaux. Ce ne sont pas forcément de très grosses rénovations. Il existe plusieurs projets de rénovation : un immeuble dans le centre-ville, des immeubles rue de la Chrétienté, la réhabilitation de la résidence Alsace ainsi que des projets sur Robinson. Il y a des choses à faire un peu partout, même si ce ne sont pas forcément des chantiers très importants.

Et concernant l'activité de la SEM, d'autres projets sont en cours, notamment l'acquisition en VEFA sur certaines opérations immobilières qui pourraient avoir lieu. S'agissant de Sceaux, il n'est pas prévu de nouveaux chantiers de construction neuve. C'est également le cas pour Bourg-la-Reine.

Nous passons au vote.

**Philippe TASTES**

Je n'ai pas le sondage, mais je vote pour.

**Othmane KHAOUA**

Je vote pour.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Xavier Tamby, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélià Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon) ; 1 voix contre (M. Thierry Legros) ; 3 abstentions (Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison)*

## **XII- AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Approbation du compte de gestion 2019**

#### **Isabelle DRANCY**

Nous allons parler de l'exécution du budget 2019.

Comme vous le savez, le budget 2020 a été voté lors du conseil municipal du 5 mars dernier, mais nous n'avons pas pu voter ni le compte de gestion établi par le trésorier ni le compte administratif établi par la mairie, car ils n'étaient pas prêts.

En revanche, les résultats et les chiffres qui ont été donnés et reportés au compte rendu joint au rapport de ce soir sont toujours les mêmes. C'est la raison pour laquelle nous avons repris par anticipation dans le budget 2020 les résultats de l'exercice 2019.

Autre élément, c'est la dernière fois cette année que nous aurons à la fois un compte de gestion et un compte administratif. Il est vrai que cela est assez compliqué, puisque ces deux documents ne contiennent pas tout à fait les mêmes informations, même si elles sont complémentaires. Le compte présenté par la trésorerie comprend une partie très importante sur l'actif et la trésorerie qui n'existe pas dans le compte administratif.

C'est donc la dernière fois que nous vous présenterons ces deux comptes. En effet, grâce à la qualité de notre tenue comptable, nous participons pour les exercices 2020 à 2022 à l'expérimentation du compte financier unique qui se substituera au compte de gestion et au compte administratif, ce qui devrait permettre une simplification.

Si cette expérimentation se révèle être un succès, toutes les communes devraient présenter en 2023 un compte financier unique plus lisible.

Autre particularité de la Ville, nous expérimentons la certification des comptes, ce qui nous oblige à utiliser l'instruction comptable M57, réservée aux métropoles et plus proche d'une comptabilité privée.

Voilà pour les éléments de contexte.

Que peut-on dire de l'exécution budgétaire 2019 ?

La section d'investissement vous est présentée en page 11 du rapport et fait apparaître la différence entre ce que nous avons inscrit au budget et ce qui a été réalisé. C'est en investissement que l'écart est le plus important, car nous sommes dépendants des marchés publics et de beaucoup d'autres choses encore.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 4 417 k€ qui s'explique par la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement.

Ce solde doit être corrigé du solde du report des dépenses et des recettes, certaines recettes n'ayant pas été encaissées par la Ville et certaines dépenses engagées n'ayant pas été payées.

En page 11 figurent les restes à réaliser en matière de dépenses pour la section d'investissement. La Ville s'est engagée à faire ces dépenses, mais ne les a pas encore payées, soit parce qu'elles ne sont pas terminées, soit parce que la facture ne nous est pas encore parvenue.

Parmi ces dépenses à réaliser, on note que la principale concerne les travaux de rénovation de la voirie et d'éclairage public pour un montant de 1 120 k€, puis la fin des travaux de réaménagement du site sportif et de loisirs des Blagis pour 962 k€ et les travaux de construction des deux crèches sur le site Albert 1<sup>er</sup> pour 418 k€.

Nous avons ensuite les restes à réaliser en matière de recettes. Ce sont des éléments que nous avons inscrits au budget, mais que nous n'avons pas encore reçus. Ces recettes à réaliser sont composées pour l'essentiel de subventions qui ne nous ont pas encore été versées et du produit de la vente de terrains sentier de la Tour d'un montant de 2,9 millions d'euros qui n'est pas encore arrivé.

Une fois ces éléments corrigés, le résultat net d'investissement s'élève à - 2 560 k€.

Voilà pour la section d'investissement.

Ce travail réalisé pour la section d'investissement doit être fait de la même façon pour les opérations de fonctionnement. Les choses sont toutefois un peu différentes, puisqu'aucune dépense ni recette de fonctionnement n'est inscrite en restes à réaliser. L'instruction comptable M57 prévoit en effet le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

S'agissant des opérations de fonctionnement, les réalisations, en pourcentage, sont proches des prévisions, ce qui démontre une la bonne gestion des services financiers de la Ville et leur adaptation à l'évolution des besoins.

On peut noter que le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 3 308 k€. Ce résultat doit être majoré du résultat de l'année précédente, ce qui conduit à un total de 6 360 k€.

En page 15 du rapport, un tableau retrace l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2019 qui permet de constater la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère générales augmentent légèrement en raison de l'inflation et de la réouverture de la bibliothèque.

On constate par ailleurs une augmentation de 3,2 % des charges de personnel en 2019. Cette augmentation est due à des dépenses qui nous sont imposées par l'État, notamment à la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations, (réforme primes/points), suspendu en 2018, puis relancé en 2019. L'impact de cette réforme se fera également sentir en 2020, d'autant qu'entrera également en vigueur l'application du RIFSEEP.

L'on peut voir enfin que, grâce à une gestion active de la dette, les charges financières diminuent encore cette année de 1 %.

Au global, nos charges augmentent de 3,3 % tandis que nos recettes sont assez dynamiques, en augmentation de 4,8 %, notamment en raison d'une mobilisation de plus en plus importante de tout ce qui a trait à la fréquentation de nos activités scolaires et extrascolaires et à l'amélioration des taux de remplissage de nos établissements.

Heureusement que l'on réussit à bien maîtriser cette mobilisation des recettes, parce que nous enregistrons en 2019 une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Les opérations de fonctionnement dégagent donc un excédent net de 6 360 k€, dont 3 308 k€ pour la seule année 2019.

S'agissant de l'emprunt et la gestion de la dette, l'année 2019, comme nous l'avions prévu dans le budget, a été marquée par un pic de dépenses d'investissement que nous avons d'ailleurs évoqué lors du budget initial.

Ce pic de dépenses d'investissement est lié à la conjonction du retard de certains projets, notamment pour ce qui concerne la réhabilitation de l'église, ou du retard dans l'attribution des subventions.

Tout cela s'est traduit par un pic de dépenses d'investissement en 2019 qui a conduit la Ville à souscrire deux nouveaux emprunts pour un montant un total de 5 000 k€.

Toutefois, grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires, nous parvenons à obtenir des subventions importantes. Les travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis sont ainsi subventionnés à hauteur de 41 %.

Lors du vote du budget 2019, nous nous étions posé la question du report de ces investissements, mais nous aurions alors pris le risque de perdre les subventions sans garantie d'en obtenir d'autres dans les mêmes conditions. La Ville a donc fait le choix d'assumer ce pic de dépenses d'investissement et de recourir à l'emprunt.

La dette a donc augmenté de 3 036 k€ en 2019. Elle passe ainsi de 52 058 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 55 094 k€ au 31 décembre 2019. Il faut préciser que les taux d'intérêt sont à un niveau historiquement bas et que le taux moyen de la dette se situe aujourd'hui à 1,88 % contre 2,19 % fin 2018.

Ces arbitrages extrêmement dynamiques ainsi que la répartition de la dette entre taux fixe (59,5 %) et taux variable ou révisable (40,5 %) nous permettent d'avoir une diminution de nos frais financiers malgré l'augmentation de l'encours de dette.

Je précise que la Ville a eu recours à un emprunt relais de 5 600 k€ en raison du recours intenté contre le permis de construire portant sur le terrain sis 5 rue du Maréchal Joffre, recours qui a empêché l'encaissement du produit de cession. Ce prêt doit être remboursé au plus tard en 2022, date à laquelle nous pensons que ce recours sera terminé.

S'agissant des perspectives, nous vous les avons présentées lors du vote du budget le 5 mars dernier. Le niveau d'investissement de la Ville devrait diminuer en 2020, ce qui va conduire mécaniquement à la baisse du besoin de financement. L'encours de dette devrait donc se stabiliser, voire baisser en 2020.

Voilà décrits les grands axes de l'exécution du budget 2019.

On peut signaler également que les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent en 2019 à 1 181 k€ contre 1 212 k€ en 2018.

Les opérations d'ordre sont pour leur part particulièrement importantes pour l'année 2019 et sont liées à la création de la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat dont nous venons d'examiner le rapport.

Pour se mettre dans la perspective de l'année prochaine, le compte de résultat a été retranscrit selon la nomenclature M57. Vous disposez donc en page 22 du rapport d'un tableau établi selon le modèle de la nomenclature M57.

On voit bien que l'on se rapproche de la comptabilité commerciale avec des produits de fonctionnement, des charges de fonctionnement, un résultat financier et un résultat de l'exercice.

Une fois que l'on a dégagé un excédent en fonctionnement et un déficit en budget, nous devons dégager un résultat à affecter qui est constitué du résultat de fonctionnement de 6 360 k€ auquel il convient d'imputer le déficit de fonctionnement.

Le résultat budgétaire dégagé sur l'exercice 2019 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et nous vous proposons d'affecter le reste en report à nouveau en section de fonctionnement

Voilà l'objet des différentes délibérations qui vous sont proposées.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur l'adoption du compte administratif établi par la commune et qui détaille le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement.

Une deuxième délibération porte sur le compte de gestion établi par la trésorerie qui constate l'actif de la Ville. Le conseil municipal doit voter sur la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion établi par la Ville.

La troisième délibération concerne l'affectation du résultat budgétaire et la proposition d'affecter une partie de l'excédent au déficit d'investissement et de reporter le solde.

**M. le maire**

Merci, Mme Drancy, pour cette présentation complète.

J'ouvre la discussion sur le compte administratif.

Qui souhaite intervenir ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Première remarque, sauf votre respect, Mme Drancy, je pense qu'on a oublié la délibération relative au compte de gestion.

**M. le maire**

Mme Drancy a parlé du compte de gestion. On prendra les délibérations dans l'ordre, mais nous faisons un débat sur le compte administratif et le compte de gestion.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Très bien, il n'y a pas de souci.

J'ai quelques remarques à faire sur le rapport relatif à l'exécution du budget 2019.

Page 17, vous dites qu'en 2020 « *la Ville va réduire son niveau d'investissement, ce qui va conduire mécaniquement à la baisse de son besoin de financement* ». On sait ce que cela a donné avec la mandature qui s'achève. Notre confiance est donc un peu ébranlée par rapport à ce à quoi vous vous étiez engagé en 2014.

Vous nous dites que l'investissement ne devrait pas repartir de plus belle en 2020, si vous êtes réélu. Vous engagez-vous à faire ce que vous écrivez, chose que vous n'avez pas faite sous l'ancienne mandature, à savoir la réduction des investissements.

Et si l'on réduit les investissements, que deviennent les projets Charles de Gaulle et château de l'Amiral ? Les laissez-vous tomber ? Où en sont-ils ? Que devient votre projet de cuisine centrale ? Est-il tombé aux oubliettes ?



Tout cela représente quand même pas mal d'argent. Vous engagez-vous aujourd'hui à ne pas conduire la ville dans des investissements de cette nature ?

La deuxième question concerne le compte administratif établi par la Ville. Il y avait les années précédentes une comparaison statistique entre la ville de Sceaux et les villes de la même strate, chose que l'on ne retrouve pas dans le compte administratif 2019. C'est un peu dommage, car cela donne aux citoyens une vue assez synthétique et intéressante du niveau d'endettement ainsi que d'éléments leur permettant de comparer la gestion de notre ville par rapport à la moyenne nationale.

Est-ce un oubli ou une nouvelle manière de travailler ? J'aimerais bien avoir la réponse.

Je me suis rendu compte aussi qu'un certain nombre d'articles ont disparu entre 2018 et 2019. Je prendrai un exemple par hasard : l'article 6237 « Publications » a disparu entre 2018 et 2019. Les plans comptables ont-ils changé ? Il est un peu difficile de comparer les résultats d'une année à l'autre.

Troisième et dernière question, il serait bien d'avoir une comparaison avec l'année précédente pour pouvoir suivre l'évolution des recettes et des dépenses. Il est assez difficile de devoir reprendre les comptes administratifs d'une année sur l'autre pour examiner l'évolution des dépenses et recettes sur chaque poste et identifier les articles qui ont disparu d'une année sur l'autre. Vous ne nous facilitez pas la tâche.

Je vous remercie.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Premier point, j'ai eu un peu de mal à retrouver la correspondance exacte du montant de la dette entre le compte de gestion et le compte administratif dans lequel vous annoncez 60 694 k€ alors que le trésorier annonce une dette de 65 965 k€. Est-ce que vous pourriez m'expliquer cette différence ?

Deuxième point : page 18 du rapport sur l'exécution budgétaire, vous avez découpé le tableau en deux colonnes : la dette pour investissements communaux et la dette pour compte foncier.

La dette pour investissements communaux s'élève à 43 700 k€ et la dette pour compte foncier à 11 395 k€. Ce qui nous intrigue, c'est que cette dette pour compte foncier ne donne lieu pas lieu à des remboursements d'emprunts. Comment se fait-il que sur ces 11 395 k€, il n'y ait rien en matière d'emprunts contractés et de remboursements ?

Je passe ensuite à la page 121 du compte administratif. On constate qu'un certain nombre de dettes sont d'amortissement progressif. Il y a de petits codes de P à X qui semblent montrer que des amortissements se font à des dates plus ou moins éloignées. Pourriez-vous m'expliquer en quoi cela pourrait provoquer, le cas échéant, des remboursements différés en capital dans les années à venir ?

On revient ensuite à cette affaire qui nous a toujours un peu chiffonnés sur les fameux baux à construction pour lesquels vous avez obtenu des sociétés HLM le paiement des loyers d'entrée. Les sociétés HLM paient tout de suite, ce qui veut dire soit qu'elles doivent emprunter de l'argent, soit qu'elles ont une trésorerie surabondante, ce qui semblerait étonnant. C'est un fonctionnement pratiqué en particulier par la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat, dont vous êtes le président, ainsi que par Hauts-de-Seine Habitat.

Ces prélèvements sur la trésorerie de ces institutions représentent quand même une somme de 4,9 M€ en regard de loyers qu'elles ne paieront plus, puisqu'elles les ont payés d'avance.

Vous avez déclaré en décembre, ou peut-être en mars que cette dette n'était pas exigible. Dans la mesure où on aliène la nue-propriété de la Ville pendant des dizaines d'années sur aucun revenu futur, on peut considérer qu'elle a été exigée en créant une servitude. C'est peut-être ce qui explique la question précédente. Vous vous rappellerez que cette opération – j'allais dire manipulation – est sérieusement critiquée par la Cour des comptes, notamment pour ce qui concerne la Ville de Paris qui a largement forcé la dose sur ce sujet.

On en parle déjà depuis plusieurs années. Vous suivez la CAF brute. Or, nous avons toujours considéré qu'il fallait suivre la CAF nette des remboursements en capital, celle-ci étant traditionnellement négative depuis pas mal d'années. Elle est devenue positive en 2018 suite à l'augmentation des taux d'impôts que vous avez décidée, contrairement d'ailleurs à vos engagements de campagne de 2014.

Voilà grosso modo les quelques questions qui me viennent à l'esprit.

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Juste un complément, si cela ne vous dérange pas.

C'est une question qui concerne le projet Albert 1<sup>er</sup>. On sait que la crèche est installée là-bas. Que devient la crèche rue du Lycée ? Un projet immobilier est-il prévu rue du Lycée ? Le terrain appartient-il à la Ville ou au Département ?

### **M. le maire**

Je vais essayer de répondre aux questions très intéressantes posées par M. Campan, mais cela va être un peu compliqué.

S'agissant des observations de M. Alaoui-Benhachem concernant la page 17 du rapport et ce que nous avons écrit dans ce document, cela correspond parfaitement à ce que nous avons voté au budget 2020. Je vous rappelle que nous votons généralement le compte administratif en même temps que le budget de l'année suivante. Nous n'avons pas pu le faire cette année. Nous voulions en effet voter le budget plus tôt cette année, mais le compte de gestion ne pouvait pas être prêt à

temps. Nous devons par ailleurs voter en même temps le compte de gestion et le compte administratif.

La baisse du besoin de financement est par conséquent d'ores et déjà acquise. Elle figure dans le budget 2020 qui a été voté le 5 mars. Je vous le rappelle. Il y aura en effet une baisse du besoin de financement en 2020. Elle sera d'ailleurs peut-être encore plus importante que prévu en raison du décalage de la réalisation de certains chantiers à cause du confinement. La diminution du besoin de financement en 2020 est par conséquent acquise. Ce sera également le cas dans les années suivantes dans la mesure où les projets qui sont en cours d'élaboration ne nécessitent pas un engagement financier important de la Ville, contrairement aux équipements publics.

Le gymnase des Blagis ou la crèche de la Maison des Musiciens nécessitent ainsi un engagement important de la Ville. En revanche, les deux opérations que vous évoquez, l'aménagement de la Place de Gaulle et la cuisine centrale ne mobiliseront pas un endettement spécifique de la Ville. C'est même le contraire s'agissant de la Place de Gaulle où les négociations ne sont toujours pas terminées. Les équipements publics, et surtout l'espace public qu'il revient à la Ville d'aménager, seront financés par les ventes de charges foncières. Il n'y aura donc pas besoin de financement pour le projet de Gaulle.

Quant à la cuisine centrale, je vous rappelle qu'il reviendra à la société publique locale d'emprunter pour investir. Cela ne se traduira pas dans les comptes de la Ville qui achètera simplement des repas, comme elle le fait aujourd'hui auprès de son prestataire. La différence, c'est qu'elle achètera à une entreprise dont elle sera actionnaire, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

S'agissant de la crèche de la rue du Lycée, comme je l'ai déjà dit au moins 10 fois, ce terrain appartient au Département des Hauts-de-Seine. On ne sait pas quelles sont les intentions du Département. Il faudra voir avec lui quel sera son projet, le prix de vente, etc. Quoiqu'il en soit, cela nécessitera un permis de construire qui devra répondre aux obligations du PLU.

S'agissant de la comparaison entre les documents, Isabelle Drancy en a parlé rapidement. Nous sommes passés du CA 2018 en M14 au CA 2019 en M57. C'est aussi le cas du budget. Notre participation à l'expérimentation de la certification des comptes nous a amenés à passer à cette norme comptable M57. C'était une condition de notre participation à la certification. La M57 est la norme qui s'appliquera à terme à toutes les collectivités territoriales, quel que soit leur statut. Il y a donc des champs qui n'apparaissent plus, de la même manière que dans la M14, il y a des choses en plus et des choses en moins.

Les choses en moins pourront en réalité trouver place dans l'annexe au compte financier unique lorsque celui-ci aura été mis en place. Et comme vous le savez, la Ville est également candidate à l'expérimentation du compte financier unique.

J'admets que les comparaisons soient un peu difficiles d'une année sur l'autre. Cela répond aussi en partie aux observations de M. Campan. Il ne s'agit pas de cacher quoi que ce soit. La norme M57

s'applique à partir d'un modèle appelé TotEM qui ne prévoit pas certains des éléments qui apparaissaient dans la M14.

S'agissant des questions posées par M. Campan, elles sont pertinentes. Il y a effectivement une différence entre le compte de gestion et le compte administratif sur l'encours de la dette. Celle-ci est essentiellement due à l'emprunt de 5 600 k€ contracté auprès d'un établissement bancaire, mais qui n'est pas un emprunt à long terme. C'est la raison pour laquelle nous ne le comptabilisons pas dans la dette à long terme de la Ville. Cet emprunt est en effet destiné à être remboursé par la vente de la propriété de la rue du Maréchal Joffre.

Je vous rappelle par ailleurs la logique du compte foncier qui est destiné à identifier les opérations ayant fait l'objet d'une acquisition foncière en vue de leur revente pour la réalisation d'une opération d'aménagement par exemple. Nous avons pris le parti de considérer ces emprunts comme des emprunts « fictifs » dans leur répartition entre compte foncier et compte équipements parce qu'ils ne sont pas amortis. Ils sont en effet remboursés lors de la revente des terrains. Il ne s'agit donc d'une dette de même nature que celle contractée pour des équipements communaux.

S'agissant des baux à construction, vous faites toujours la même remarque et je vous ferai toujours la même réponse. Je n'ai pas très bien entendu, mais vous avez dit que ce dispositif avait été critiqué par la Cour des comptes. Ce n'est pas tout à fait exact. La Cour des comptes n'a pas critiqué le système des baux à construction. Elle l'a moins d'autant critiqué que j'ai eu l'occasion d'expliquer assez longuement à ces messieurs, en compagnie d'autres élus intéressés par la question, notamment l'adjoint aux finances de la Ville de Paris, que cela permettait aux communes de garder la maîtrise de leur foncier. Le bail à construction permet de louer un terrain dont la commune conserve la nue-propriété. Le preneur du terrain ne peut y construire que ce qui est prévu dans le bail à construction. La propriété est entière à condition que la destination de la construction soit bien fixée par le nu-propriétaire du terrain. C'est cela l'important. Cette façon de faire a d'ailleurs été saluée par un député de la majorité, qui a fait un rapport préconisant ce dispositif de bail à construction qui s'apparente d'ailleurs à celui des organismes fonciers solidaires. C'est une forme de démembrement de la propriété du terrain et de la propriété du bâtiment.

Je n'ai pas vu de critiques de la Cour des comptes en la matière, mais simplement une interrogation de traduction comptable de ce type d'opérations, à laquelle nous avons parfaitement répondu à travers ce travail très lourd et très important que nous sommes en train de faire dans la perspective de la certification des comptes.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Isabelle Drancy souhaite peut-être ajouter quelques mots.

### **Isabelle DRANCY**

Une précision sur le fonds foncier. C'est en réalité une modalité de présentation, mais nous remboursons évidemment les emprunts. M. Campan avait l'air d'insinuer que les remboursements

étaient reportés. J'insiste sur ce point, nous amortissons tous les ans le capital et la dette. Il n'y a jamais de report dans les remboursements d'emprunts. C'est juste une modalité de présentation. Lorsqu'on achète un terrain pour un fonds foncier, on le fait parce que c'est une opportunité, mais l'on sait qu'on ne va pas le garder. On escompte une plus-value ou une revente en l'état. C'est une modalité de présentation. J'insiste vraiment sur le fait que nous n'avons pas d'emprunts dont le remboursement serait reporté. C'est tout à fait impossible.

S'agissant de la réduction des investissements, je pense que la présentation a été complète.

Quant aux baux à construction, nous en avons déjà parlé lors du conseil municipal du 5 mars. Ces baux n'apparaissent pas dans les comptes de la Ville. Nous connaissions leur existence uniquement parce qu'ils étaient enregistrés au service de publicité foncière. Une nouvelle norme comptable a imposé de les faire apparaître dans les comptes, mais il s'agit d'une simple écriture comptable. Il n'y a pas d'opérations d'ordre ou de flux financiers.

**M. le maire**

Merci, Mme Drancy.

Si tout le monde est éclairé, nous pouvons passer aux délibérations.

**Jean-Jacques CAMPAN**

S'il vous plaît, je voudrais relever ce que vient de dire Mme Drancy sur le fait que j'insinuais que l'on ne rembourse pas certains emprunts.

Je ne fais que lire ce qui est écrit à la page 124 du compte administratif, index 7. Il écrit : « *indiquer "C" pour amortissement constant, "P" pour amortissement progressif, "F" pour in fine, "X" pour autre* ». Je prends au hasard la page 122 et je vois qu'un emprunt comporte l'indication « F ». *In fine*, cela veut bien dire que l'on ne rembourse pas tout de suite ou alors je ne comprends pas le français, encore que ce soit du latin.

**M. le maire**

Où voyez-vous un « F » dans la colonne « Profil d'amortissement » ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Page 122, n° 87 et 88.

**M. le maire**

C'est le « F » qui correspond à la colonne 3 sur le taux d'intérêt alors que vous faites référence à la lettre qui figure dans la colonne 7 « Profil d'amortissement ». Cela signifie qu'il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Ce n'est donc pas le même « F » !

Il serait peut-être intéressant de prendre une autre lettre afin d'éviter les confusions.

**M. le maire**

Ce n'est pas moi qui le décide. Cela se situe dans les arcanes de Bercy.

**Jean-Jacques CAMPAN**

C'était simplement pour dire que je n'insinue rien, mais que j'essaie de comprendre.

**M. le maire**

Vous avez raison et c'est très bien. Moi aussi, j'essaie de comprendre et parfois je n'y arrive pas non plus.

Nous passons au vote.

Nous devons d'abord voter sur l'approbation du compte de gestion 2019.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Si vous me permettez une explication de vote.

Je crois que c'est un vieux débat que nous avons déjà eu il y a plus de 10 ans. L'ordonnateur que vous êtes est responsable de la gestion et le trésorier enregistre simplement les dépenses et les recettes. La gestion générale de la ville ne relève pas de sa responsabilité. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que soit rajoutée la mention sur la tenue des comptes dans la délibération.

Nous voterons donc pour le compte de gestion, puisque nous n'avons aucune raison de suspecter quoi que ce soit, le trésorier enregistrant les mouvements en fonction des normes comptables, mais nous voterons contre le compte administratif, puisque nous considérons qu'il reflète votre gestion de la ville.

**M. le maire**

Très bien.

Nous votons d'abord pour le compte de gestion.

**Philippe TASTES**

Je vote pour. Le sondage n'apparaît pas.

**M. le maire**

Tout le monde vote et ceux qui ne peuvent pas voter s'expriment à voix haute.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je vote pour le compte de gestion. Je ne vois pas le sondage.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. le maire**

Je vous remercie.

**Adoption du compte administratif 2019.****M. le maire**

Nous votons maintenant sur le compte administratif.

Théoriquement, je dois partir. Je vais donc couper ma caméra et laisser la présidence à Chantal Brault avec la célérité qui la caractérise.

*M. le maire quitte la réunion à 22 h 07.*

**Chantal BRAULT**

Il est en effet demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2019 présenté par Mme Drancy, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) :	3 307 940,66 €
✓ Résultats antérieurs reportés :	3 052 002,46 €
✓ Résultat à affecter (fonctionnement) :	6 359 943,12 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	- 4 416 731,79 €
✓ Solde des reports d'investissement :	1 856 667,22 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	- 2 560 064,57 €

Il est demandé au conseil municipal de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nous passons au vote.

Sceaux, le 11 juin 2020

**Philippe TASTES**

Je vote pour.

**Chantal BRAULT**

Tout le monde a voté ? Alors le scrutin est clos.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Christian Lancrenon) ; 8 voix contre (MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)*

*M. Philippe Laurent ne prend pas part au vote.*

*M. le maire réintègre la réunion à 22 h 10.*

**Affectation du résultat budgétaire de 2019.**

**M. le maire**

Nous passons au vote sur la délibération relative à l'affectation du résultat.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai fait cette remarque à plusieurs reprises.

Nous estimons que l'on devrait affecter une part plus importante du résultat à la réduction de la dette. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. le maire**

Merci.

Nous passons au vote.

**Othmane KHAOUA**

Je vote pour.



**Jean-Pierre RIOTTON**

Je vote pour. Je n'ai pas la main.

**Philippe TASTES**

Je vote pour.

**M. le maire**

M. Xavier Tamby n'a pas voté. Il hésite sans doute. Il n'a pas de réaction. Il ne prend donc pas part au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Christian Lancrenon) ; 7 voix contre (M. Thierry Legros, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)*

*M. Xavier Tamby ne prend pas part au vote.*

**Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n° 1**

**M. le maire**

Je précise que cette décision modificative ne prend pas en compte ce que nous venons de dire sur les conséquences budgétaires de la crise sanitaire. Ceci fera l'objet d'une décision modificative à la rentrée, car nous n'avons pas encore de certitude sur les chiffres définitifs.

**Isabelle DRANCY**

Il s'agit en effet d'une première décision modificative qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement.

On observe une augmentation de la section de fonctionnement d'un montant de 430 000 €. Il s'agit de prendre en compte les décisions qui nous sont parvenues suite au vote du budget et qui concernent :

En recettes :

- ✓ + 351 725 € de produits suite à la notification définitive des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière.

- ✓ + 29 876 € de dotation globale de fonctionnement ;
- ✓ + 18 399 € de compensations d'exonérations de taxes d'habitation, économique et foncière ;
- ✓ + 30 000 € de recettes de travaux pour comptes de tiers

En dépenses :

- ✓ + 207 048 € de reversement de taxe d'habitation lié à la non-prise en compte du taux de l'année 2018 au titre de la compensation de l'État ;
- ✓ + 10 000 € de subventions (8 000 € pour l'aide à l'acquisition de VAE et 2 000 € pour soutenir l'action de l'association « Collectif des maires contre les pesticides »)
- ✓ + 3 715 € de dépenses de versement d'une indemnité compensatrice aux locataires pendant les travaux de la bibliothèque ;
- ✓ + 6 837 € de dépenses à reverser à VSGP au titre du Fonds de compensation des charges territoriales suite à la hausse des produits d'impôts ;
- ✓ + 17 400 € d'annulations de titres (remboursements des abonnements de la salle de musculation) +185 000 € d'autofinancement complémentaire.

Au global, la section de fonctionnement augmente de 430 000 €.

La décision modificative concerne aussi la section d'investissement à hauteur de 7 885 000 € se décomposant comme suit :

En dépenses :

- ✓ 7 717 k€ d'opérations d'ordre purement comptables (des dépenses passent d'un compte de frais d'étude à un compte de travaux en cours lors du démarrage des travaux puis à un compte de bâtiment lors de la fin des travaux), compensés par une recette équivalente en face ;
- ✓ 166 k€ de travaux supplémentaires engagés pour encourager la rénovation des chaudières et accélérer ainsi les économies d'énergie.
- ✓ 1 k€ d'opération technique d'achat pour les actions de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat acté lors du conseil municipal du mois de mars 2020.

En recettes :

- ✓ 7 717 k€ d'opérations d'ordre purement comptables, compensés par une dépense équivalente en face ;
- ✓ + 185 k€ d'autofinancement complémentaire ;
- ✓ -18 k€ de FCTVA, à la suite de la notification définitive de ce dernier par la préfecture.

Cette décision modificative augmente l'autofinancement prévisionnel de 185 k€ et le porte à 4 891 k€.

**M. le maire**

Merci, Mme Drancy.

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette décision modificative ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Une remarque un peu comptable qui risque de ne pas passionner les foules, mais qui m'intéresse.

Il est tout à fait normal, comme l'expliquait Mme Drancy, de basculer des frais d'études tant que l'on ne sait pas exactement quand vont effectivement démarrer les travaux. Il est tout à fait normal de les basculer, je ne discute pas ce point.

Ce qui m'intrigue s'agissant des recettes d'investissement, ce sont les comptes 237 et 238. On remarque une première ligne de frais d'études de 461 376 €, sur le compte 237 des avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles et sur le compte 238 des avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles. On a donc trois lignes sur la partie recettes d'investissement qui se décomposent entre une partie incorporelle et une partie corporelle. Et lorsque l'on fait le total de ces trois lignes, cela représente 7 778 352 €.

Et de l'autre côté, on aperçoit également trois lignes pour le même montant. J'ai eu la curiosité de faire l'addition et l'on obtient 7 778 352 €, mais tout à coup, il n'y a plus que du corporel.

Puisque vous avez parlé tout à l'heure de certification, il y a quand même quelque chose qu'il faudra regarder de près. Je veux bien que l'on bascule les frais d'études, mais il y a quelque chose qui m'intrigue dans le fait de tout faire basculer en corporel.

Est-ce que je me trompe ?

**M. le maire**

Lorsque vous lancez une étude pour réaliser un équipement et que ce dernier ne se fait pas, les frais d'études restent en incorporel et sont amortis sur une certaine durée.

En revanche, si le bâtiment est construit, les frais d'études deviennent partie intégrante du bâtiment. Il est donc normal que ces frais passent de la partie incorporelle à la partie corporelle.

**Isabelle DRANCY**

En fait, dans la détermination du prix de l'investissement, on inclut tous les éléments qui ont concouru à la réalisation de l'immobilisation. Une fois les travaux terminés, on calcule le prix de revient de l'immobilisation et l'on intègre les frais d'étude, les coûts de construction, etc.

**M. le maire**

Cela joue aussi sur les questions d'amortissement. Des frais d'études qui n'ont pas donné lieu à une suite sont considérés comme une charge. Ils doivent donc s'amortir et être intégrés au résultat. C'est logique, ces frais n'ayant pas donné lieu à la construction d'un patrimoine.

La question comptables sont toujours un débat intéressant, car il s'agit de retranscrire le plus clairement et fidèlement possible une réalité économique.

**Isabelle DRANCY**

C'est très intéressant. Si les études restent au stade d'études, il va falloir les évacuer. Ce sera une charge parce qu'elle n'aura pas donné lieu à une immobilisation destinée à rester durablement dans le bilan de la collectivité.

C'est exactement la même chose pour une entreprise. Prenons le cas d'une entreprise de bâtiment qui construit un hangar. Si elle fait faire des études d'architecte, elle va les mettre en immobilisations en cours. Le jour où le hangar sera terminé, elle va décider de les passer complètement en immobilisation. Et pour calculer le prix de revient de cette immobilisation, elle va intégrer tous les coûts, y compris les frais d'études. C'est ce prix de revient constitué de la totalité des coûts qui servira de base à l'amortissement.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur cette décision modificative ?

Nous passons donc au vote.

**Philippe TASTES**

Je vote pour.

**Othmane KHAOUA**

Je vote pour.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je ne sais pas si mon vote est passé, mais je vote contre.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia*

*Cacères, M. Christian Lancrenon) ; 7 voix contre (M. Thierry Legros, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Dauger)*

*M. Xavier Tamby ne prend pas part au vote.*

### **Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

#### **Isabelle DRANCY**

Vous savez que la Ville a institué sur son territoire une taxe locale sur la publicité extérieure dont les tarifs et le champ d'application varient selon la taille et selon le support, tel que cela est décrit dans la note de présentation.

En 2019, le produit perçu au titre de cette taxe s'est élevé à 8 370 €, ce qui n'est pas énorme.

Nous vous proposons de l'augmenter du taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Vous disposez en annexe de la délibération des nouveaux tarifs. Cela représente une augmentation de 1,50 % de ces tarifs.

#### **M. le maire**

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ? Vous constaterez que le produit de cette taxe est très faible.

Nous passons au vote.

#### **Jean-Pierre RIOTTON**

Je vote pour. Je n'ai pas la main pour voter.

#### **Othmane KHAOUA**

Je vote pour.

#### **Philippe TASTES**

Je vote pour

#### **M. le maire**

Mme Debon ? M. Campan, est-ce que vous votez pour ? M. Legros ?

M. Tamby ne vote toujours pas.

Mme Debon, comment se fait-il que vous n'ayez pas voté ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai voté pour.

**Claude DEBON**

J'ai voté pour également.

**M. le maire**

Il faut donc le prendre en compte.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon) ; 1 voix contre (M. Thierry Legros), 3 abstentions (Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison),*

*M. Xavier Tamby ne prend pas part au vote.*

### **XIII- RESSOURCES HUMAINES**

#### **Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

**M. le maire**

Nous passons maintenant aux délibérations relatives aux ressources humaines qui sont des délibérations importantes.

La première porte sur la mise en œuvre du RIFSEEP, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Tout ceci n'a pas été inventé par nous, mais par le décret du 20 mai 2014.

Comme vous le savez, la rémunération des fonctionnaires territoriaux est composée d'un traitement de base prenant en compte la position et la hiérarchie et d'un régime indemnitaire. Ce régime indemnitaire permet au management des collectivités territoriales de se différencier des autres

collectivités et de prendre en compte l'engagement des agents. Il comprend en outre des indemnités liées à des sujétions particulières.

À Sceaux, le régime indemnitaire est versé mensuellement et se compose des primes et indemnités définies pour chaque grade et d'une part variable prenant en considération la manière de servir à partir d'une évaluation annuelle et l'absentéisme à compter du 16<sup>e</sup> jour d'absence.

Ce système existe depuis déjà un certain nombre d'années et représente une dépense de 120 000 € par mois dont environ 40 000 € versés au titre de part variable. Environ 120 agents sur 430 n'ont pas de part fixe. Ce sont quasiment exclusivement des agents de catégorie C.

Une réforme du régime indemnitaire a abouti après de nombreuses discussions au décret du 20 mai 2014. Ce décret prévoit la mise en place de ce nouveau système, qui n'est pas forcément très différent du régime actuel, mais qui est mieux cadré et mieux organisé. Il permet en outre une meilleure comparaison entre les différentes collectivités territoriales. Ces nouvelles dispositions répondent en effet à une volonté d'harmonisation et de simplification du régime indemnitaire.

La Ville de Sceaux a décidé de le mettre en place. Nous n'avons de toute façon pas le choix. Il fallait le faire, mais les arrêtés pris en complément du décret de 2014 ayant été très longs à venir, la quasi-totalité des collectivités ne l'a mis en place que ces deux dernières années. Certaines ne l'ont d'ailleurs pas encore fait.

La mise en œuvre d'un régime indemnitaire de ce type, qui a un impact direct sur la rémunération, nécessite un dialogue social important. Nous l'avons mené de manière très approfondie. Je vous en dirai quelques mots plus tard.

Je veux auparavant vous expliquer la structure du RIFSEEP. Il est composé d'une part fixe dénommée Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et d'une part variable, le complément indemnitaire annuel (CIA).

L'IFSE se compose elle-même de deux parties :

- ✓ une part socle prenant en considération les missions exercées par les agents. Les postes sont cotés à partir de critères d'évaluation objectifs et repartis par groupe fonctionnel par catégorie hiérarchique (A, B, C). Vous disposez en annexe de la note de présentation, des tableaux présentant la répartition fonction par fonction.
- ✓ une part modulée prenant en considération l'expérience professionnelle, l'absentéisme et les sujétions particulières.

Le CIA doit ensuite être instauré à une proportion très faible, voire même, selon l'interprétation des textes, pratiquement à zéro. Il est toutefois important, car il représente la valorisation de l'investissement collectif, la manière de servir, l'engagement professionnel et l'atteinte des objectifs.

On parle bien de collectif de travail, ce qui est important et parfois complexe à mesurer.

À Sceaux, nous nous sommes fixé les objectifs suivants :

- ✓ supprimer les disparités entre les agents occupant des postes relevant d'un même niveau de fonction ;
- ✓ valoriser certaines fonctions nécessitant un niveau important d'expertise ;
- ✓ reconnaître les contraintes liées aux activités du poste ;
- ✓ continuer de valoriser l'engagement professionnel au service de la collectivité et des usagers ;
- ✓ prendre en considération des sujétions particulières externes aux missions exercées.

La méthode de travail pour mener à bien la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire a été la suivante :

- ✓ un groupe de travail, composé d'agents volontaires et représentatifs des métiers de la collectivité, avec les représentants élus du personnel, et piloté par la direction des Ressources humaines s'est réuni trois fois ;
- ✓ les propositions faites par ce groupe de travail ont été validées en comité de pilotage, réunissant le maire, le directeur général des services, les représentants élus du personnel et le directeur des Ressources humaines. Ce comité s'est réuni à quatre reprises ;
- ✓ des entretiens ont été menés avec tous les chefs de service par la DRH afin de coter les postes, entretiens suivis d'un travail d'harmonisation avec les directeurs de pôle ;
- ✓ des actions de communication ont été menées à destination des agents par le biais du journal interne et dans le cadre de réunions d'information, pendant lesquelles l'avis des agents a pu être sollicité.

La très grande majorité des agents a été impliquée dans la discussion autour de la mise en œuvre de ce régime indemnitaire, parce que nous avons à cœur que cette discussion soit consensuelle et qu'elle puisse aboutir à un accord général.

La structure du RIFSEEP à la mairie de Sceaux comprend donc une part fixe sur laquelle je ne reviendrai pas. Elle a pour vocation de rendre compte des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception, la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification, les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste. Ces critères ont permis la constitution de groupes fonctionnels.

Il y a ensuite la part modulée prenant en compte l'absentéisme, l'expérience professionnelle et les sujétions particulières.

L'expérience professionnelle est liée à l'ancienneté de l'agent dans sa fonction. Il est prévu un réexamen du montant de sa part tous les 4 ans par le biais de l'entretien professionnel. Nous n'avons pas encore mesuré l'expérience professionnelle de tous nos agents, mais cela sera fait au cours de l'année 2020.



L'absentéisme sera calculé à partir du 16<sup>e</sup> jour d'absence en déduisant 1/90<sup>e</sup> de la part dévolue à l'absentéisme par jour d'absence.

Les sujétions particulières prendront en considération des situations contextuelles et valoriseront l'investissement des agents au-delà des missions dévolues à leur poste, soit au sein du bureau de l'Amicale, soit au sein de l'activité de représentation syndicale. Il y a en outre toute une série de fonctions que les agents exercent pour permettre le bon fonctionnement de notre administration.

Je pense par exemple à la formation interne. Des référents développement durable ou assistants de prévention sont ainsi désignés dans chaque pôle ou service, ce qui permet d'améliorer l'horizontalité de l'administration.

L'IFSE comprend enfin le maintien du régime indemnitaire. Tous les agents ayant actuellement un régime indemnitaire supérieur au nouveau régime indemnitaire mis en place bénéficieront en effet d'un maintien de leur régime indemnitaire actuel, l'objectif étant que cette prime de sauvegarde diminue au fur et à mesure de l'évolution de l'agent.

Le CIA, pour sa part, se décomposera de la manière suivante :

- ✓ l'engagement professionnel et la manière de servir : 50 % du montant ;
- ✓ l'investissement collectif : 50 % pour les non-cadres et 25 % pour les cadres ;
- ✓ l'atteinte des objectifs : 25 % pour les cadres.

La grille d'entretien professionnel sera revue d'ici la fin de l'année 2020 pour rendre compte au mieux de ces nouvelles dispositions, mais la transition se fera selon les modalités indiquées dans la note de présentation, à savoir une dégressivité du CIA en fonction du nombre de points obtenus lors de l'évaluation.

Dans toutes les collectivités, la mise en œuvre du RIFSEEP se traduit par une augmentation globale, mais modérée, de la masse salariale. Le coût annuel pour la collectivité de Sceaux s'élèvera à environ 250 000 € sur un total actuel de masse salariale de 19 700 000 €.

57 % des agents seront gagnants dans la mise en œuvre de la première phase du RIFSEEP. Les agents les plus largement bénéficiaires sont ceux ayant les rémunérations les plus faibles, à savoir les postes positionnés dans les groupes C2A et C2B et relevant notamment de la filière technique et de l'animation.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la mise en œuvre du RIFSEEP, selon les principes que je viens d'exposer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Je voulais également vous dire que le comité technique, l'instance du dialogue social au niveau local réunissant représentants élus du personnel et représentants du conseil municipal, et présidé par le maire, a émis un avis unanimement favorable à cette délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

J'avais deux questions.

La première concerne la clause sur l'absentéisme. Je suppose qu'il s'agit du 16<sup>e</sup> jour d'absence sur la même année. Quid des personnes qui ont des maladies de longue durée ? Sont-elles prises en compte ?

Ma deuxième question concerne l'évaluation. Qui procède à cette évaluation ? Est-elle faite par le chef de service ou celui-ci est-il accompagné d'une personne des ressources humaines ? Merci.

**Claude DEBON**

Cette délibération est évidemment extrêmement importante pour l'ensemble des agents de la collectivité. Je comprends qu'il a fallu passer beaucoup de temps pour identifier les emplois et les fonctions et mettre en place le système de cotation. C'est extrêmement compliqué. J'ai un peu travaillé sur ces dimensions et je le mesure complètement.

C'est d'autant plus important en raison de la manière dont les agents sont payés dans la fonction publique. Il y a en effet une sensibilité particulière sur ces questions d'indemnités qui donnent des compensations importantes. Cela correspond également à une demande de reconnaissance de beaucoup d'agents par rapport à l'exercice de leur activité. Je dis là des choses qui sont bien connues, mais qui sont tout à fait importantes.

Il est vrai que cela intervient aussi sur le climat de la collectivité, et pas simplement sur les personnes. Cela engage tout un collectif dans la manière d'appréhender ces aspects et cela a évidemment un impact sur la motivation des agents.

J'ai vu tout le travail qui a été réalisé sur le sujet. Je ne reviendrai pas là-dessus. J'ai toutefois trouvé que vous aviez un peu compliqué les choses en prenant en compte deux aspects de modularisation. L'IFSE a quand même une modularisation, même si vous avez cherché à objectiver les aspects d'appréciation, et il y a aussi le CIA pour lequel l'entretien professionnel est en première ligne.

Et je trouve qu'on tombe sur une difficulté, parce qu'il y a une dimension de subjectivité des appréciations que vous avez certainement essayé de travailler et d'objectiver. Mais je me suis demandé si ce n'était pas un système un peu trop compliqué pour que les agents s'y retrouvent et que ce soit au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

**M. le maire**

Merci de ces interventions.

Pour répondre à M. Alaoui-Benhachem, l'absentéisme est mesuré à partir du 16<sup>e</sup> jour d'absence de l'année considérée. C'est également le cas pour les longues maladies. En revanche, cette clause ne s'applique pas en cas de maladie professionnelle.

S'agissant de l'évaluation, celle-ci est conduite par le supérieur hiérarchique et peut être contestée par l'agent. Elle prend en compte la manière de servir de l'agent, ses souhaits, les recommandations de sa hiérarchie, les actions de formation et son évolution. Tout ceci donne lieu à un document examiné par la DRH, le directeur général des services et moi-même. Cela permet de prendre connaissance du climat de la collectivité et de voir quels sont les souhaits et les attentes de nos agents.

Mme Debon, je vous remercie de ce que vous avez décrit. C'est exactement cela. On sent la personne d'expérience. C'est effectivement un travail très compliqué. La cotation des postes a été particulièrement complexe en raison de la grande diversité des postes, avec parfois une forme de parallélisme entre des fonctions qui semblent différentes, mais qui font appel à un contenu comparable en termes de management.

Je souscris à votre remarque sur la complexité du système, mais nous sommes tenus par les textes. Le décret de 2014 est assez précis. Nous nous devons de respecter le cadre qui a été fixé à l'échelon national. Le principe du régime indemnitaire ne recueille pas l'approbation de certaines organisations syndicales. Il y a donc eu, lors de l'élaboration du RIFSEEP, un aller-retour permanent entre les employeurs publics, notamment territoriaux, qui souhaitent avoir une certaine marge de manœuvre dans son application et les organisations syndicales, dont certaines ne voulaient surtout pas de marge de manœuvre et qui demandaient que les inégalités créées entre les différentes collectivités en matière de régime indemnitaire soient résorbées. Ce texte est un compromis entre la volonté d'avoir une norme unique et précise, partout en France et le souhait des employeurs d'avoir une certaine marge de manœuvre.

C'est d'ailleurs assez drôle, j'ai entendu beaucoup de commentaires sur ce qu'on appelle la rémunération au mérite, mais c'est un peu de cela dont il s'agit avec ce régime indemnitaire, avec une appréciation qui peut paraître parfois subjective, mais c'est finalement toujours un peu le cas s'agissant du management. On le constate dans toutes les entreprises et dans toutes les structures. Il y a toujours une part de subjectivité dans cette appréciation. Il faut l'encadrer et par exemple mettre en place un système permettant aux agents de faire appel de la décision de leur supérieur hiérarchique. C'est très important.

À Sceaux, nous essayons de prendre en compte ces éventuelles difficultés. Je vous rassure, elles ne sont pas très importantes. Il y a assez peu d'appels et de contentieux, de l'ordre d'un à deux par an. Il y a peu de conflits en lien avec l'évaluation.

Vous avez raison de souligner que la question du climat social est absolument essentielle pour une commune comme la nôtre. Ce que nous venons de vivre a révélé un engagement fort de

l'administration. Des volontaires se sont déclarés presque spontanément pour assurer un certain nombre de tâches qui ne sont pas forcément sur leur fiche de poste. Ceci est le résultat de ce climat social que nous essayons de rendre le meilleur possible à Sceaux, pas seulement pour faire plaisir aux agents, mais pour que l'administration fonctionne et que l'on puisse offrir la meilleure qualité de service à nos usagers. Des agents qui se sentent reconnus dans leur travail exercent leurs activités avec beaucoup plus d'enthousiasme et d'engagement. Cela nécessite un travail important d'entretien de ce climat social. C'est nécessaire dans une mairie comme dans une entreprise, mais cette prise de conscience est un peu plus récente dans les collectivités locales.

Il faut dire aussi que la taille de notre ville permet de mettre en place certaines choses et de mesurer immédiatement leur impact sur le climat social. C'est beaucoup plus difficile au niveau de l'État.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce régime indemnitaire ? Il est très attendu par les agents. Ils savent que nous avons beaucoup travaillé sur le sujet et je pense que cela arrive au bon moment.

Nous passons au vote.

### **Othmane KHAOUA**

Je vote pour.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **M. le maire**

Je vous remercie pour l'administration et je remercie l'administration pour ce travail important.

Mme le directeur général des services, vous pourrez également transmettre ces remerciements à Mme la directrice des Ressources humaines qui s'est beaucoup impliquée sur ce dossier.

### **Versement d'une prime exceptionnelle à certains agents ayant assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

#### **M. le maire**

Vous avez entendu parler de cette prime qu'on a appelée « Prime Macron ». Elle est versée sur volontariat de l'employeur et est exonérée de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu.

Nous avons décidé de vous proposer de voter le versement de cette prime. Le décret du 14 mai 2020 a fixé un certain nombre de conditions qui ont été discutées entre le gouvernement et les employeurs territoriaux.

Il est donc proposé que cette prime soit versée aux agents sollicités en présentiel dans le cadre du Plan de continuité de l'activité des services municipaux déterminé par arrêté du maire en date du 6 avril 2020 et complété le 27 avril 2020. Ces agents ont dû faire face à un surcroît d'activité en raison d'un certain nombre de choses qui vous sont détaillées dans la note de présentation.

Le versement de cette prime exceptionnelle est prévu selon les modalités suivantes :

- ✓ le montant maximum de cette indemnité est de 250 € par semaine, soit 50 € par jour et 25 € par demi-journée ;
- ✓ une demi-journée de travail représente 3 h de travail effectif et une journée 6 h de travail effectif ;
- ✓ si certains agents effectuent une durée de travail effectif inférieure à 3 h consécutives, la prime est proratisée ;
- ✓ le montant forfaitaire est proratisé en fonction du temps de présence des agents (nombre d'heures par jour ou nombre de jours dans la semaine).
- ✓ les agents ont été recensés par les différents chefs de service. Nous arrivons à un total de 151 agents, pour un montant moyen par agent de l'ordre de 440 €, soit une enveloppe totale de 66 500 € pour la période allant du 17 mars au 11 mai 2020.

Avez-vous des questions sur le versement de cette prime exceptionnelle ?

### **Sophie GANNE-MOISON**

Comment l'indemnité hebdomadaire a-t-elle été fixée ?

Vous avez parlé de 151 agents et d'un montant de 440 € exempté de charges et non imposable.

Ce montant a-t-il été défini lors de vos discussions avec l'État ?

La Ville de Sceaux a-t-elle la capacité de faire mieux ?

440 euros pour des agents qui ont travaillé dans une ambiance anxiogène du fait du virus et qui ont fait plus que d'habitude, je trouve personnellement que cela est peu. Ils mériteraient sincèrement d'avoir plus.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vous demande votre attention parce que le système est complexe.

Au départ, il n'y avait pas vraiment besoin de délibérations comme celle-ci. Avec le directeur général des services et les RH, nous avons discuté d'une prime exceptionnelle de 250 € par semaine pour les agents présents à temps plein sur le terrain.

En tant que porte-parole de la coordination des employeurs territoriaux, j'ai mené une négociation avec le secrétaire d'État en charge de la fonction publique pour faire en sorte que soit accepté le

versement d'une prime exonérée de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu, à l'image de ce qui est fait dans le secteur privé. Cela s'est fait en parallèle.

Cette décision locale de 250 € par semaine a donc eu lieu parallèlement aux discussions nationales sur la prime défiscalisée.

Évidemment, un montant de 1 000 € ayant été fixé pour le secteur privé, il était difficile pour le gouvernement d'aller au-delà de 1 000 € pour les agents des collectivités territoriales. Je peux vous dire que cela a fait l'objet de nombreuses discussions. Le secrétaire d'État soutenait d'ailleurs l'idée, Bercy un peu moins. Compte tenu du fait que cette prime était défiscalisée, il fallait attendre la loi de finances.

Nous avons obtenu satisfaction, mais pour une prime plafonnée à 1 000 €. Nous avons recensé tous les agents susceptibles de recevoir cette prime. Tous n'ont pas travaillé à temps plein en présentiel pendant deux mois, mais d'autres ont dépassé les 1 000 €.

Sur les 150 agents, 140 sont en dessous de 1 000 €. Certains sont à 200 €, d'autres à 30, 40 ou encore 50 € en fonction du temps passé. Une dizaine d'agents se situe au-dessus de 1 000 €, avec un montant maximum à 1 700 €. Ils toucheront donc 1 000 € sous forme défiscalisée en vertu de cette délibération et un montant supplémentaire dans le cadre du RIFSEEP, dont nous venons de parler et qui prévoit une sujétion particulière intitulée « Activité en présentiel dans le cadre du Plan de continuité de l'activité ».

C'est un peu compliqué, parce que nous voulions aller au-delà de 1 000 € pour les agents qui ont exercé une présence importante en présentiel.

Les représentants du personnel ont été très satisfaits de cette façon de faire considérant que ce que nous proposons était supérieur à ce qui était proposé dans la plupart des autres collectivités. Il y a même des collectivités qui ont décidé de ne pas voter cette prime. C'est à la main des collectivités. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la délibération doit passer devant le conseil municipal. C'est une possibilité qui a été donnée par la loi.

**Sophie GANNE-MOISON**

Très bien, je vous remercie.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

**Isabelle DRANCY**

Je vote pour.

**Othmane KHAOUA**

Je vote pour.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Protocole d'accord sur le droit de grève**

**M. le maire**

Il s'agit d'abord de rappeler que tout agent a le droit de cesser de manière concertée le travail pour la défense d'intérêts professionnels.

Un article de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a pour objet d'encadrer, d'assortir de garanties légales et d'inscrire dans un cadre négocié avec les organisations syndicales représentatives les modalités d'exercice du droit de grève dans la fonction publique territoriale.

Ceci est très important et nous y étions très favorables, car lorsqu'une organisation syndicale nationale déposait un préavis de grève dans la fonction publique territoriale, les agents localement n'avaient pas l'obligation de déposer eux-mêmes un préavis. Les collectivités étaient par conséquent prévenues au dernier moment, ce qui posait de grandes difficultés dans leur organisation.

À Sceaux, les agents comprenaient assez bien le problème et nous prévenaient, mais cela ne faisait pas l'objet d'un accord.

Cet article de loi permet aujourd'hui de signer un accord qui engage les agents à déposer un préavis de grève au plus tard 48 heures avant la cessation du travail et d'assurer un service minimum pour les services d'aide aux personnes âgées et handicapées, d'accueil des enfants de moins de 3 ans, d'accueil périscolaire et de restauration collective et scolaire.

En ce qui concerne Sceaux, il est proposé d'instaurer, en accord avec les organisations syndicales, un préavis de 48 h qui nous permet d'informer et de préparer au mieux les choses.

En revanche, il est proposé de ne pas avoir recours aux dispositions relatives au service minimum.

Nous avons en effet très peu besoin d'avoir recours à cette disposition s'agissant du personnel municipal. Depuis que je suis maire, cela n'est arrivé qu'une fois, d'ailleurs récemment. C'est plus compliqué s'agissant des enseignants. Pour le personnel municipal, ce n'est pas le cas.

Le service minimum est par ailleurs très difficile à organiser, parce qu'il nécessite de réquisitionner du personnel, ce qui aboutit à des rapports de force qui ne me paraissent pas nécessaires dans une ville comme la nôtre où nous parvenons à agir avec bon sens sans bloquer les services.

En revanche, la fixation d'un préavis de 48 h nous paraît être importante et les organisations syndicales en ont été d'accord.

Le protocole d'accord est annexé à la délibération. Il revient au conseil municipal de l'approuver et d'autoriser le maire à le signer.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

M. le maire, j'avais une question.

On parle en l'occurrence dans cet accord du droit de grève, mais qu'en est-il du droit de retrait ?

**M. le maire**

Cela n'a rien à voir, mais je peux vous répondre.

Le droit de retrait, c'est la possibilité donnée à un agent de se retirer d'une situation de travail dès lors que sa sécurité est mise en danger.

Ce droit de retrait a fait l'objet de nombreuses discussions et analyses ces derniers temps. Il a notamment été évoqué à propos de salariés qui sont amenés à revenir sur leur lieu de travail alors même que leur employeur ne leur a pas garanti toutes les conditions de sécurité sanitaire. Il a également été évoqué par quelques enseignants au moment de la reprise des écoles.

La jurisprudence sur le droit de retrait est tout de même assez claire. Il faut vraiment qu'il y ait un danger grave et imminent pour pouvoir exercer son droit de retrait. Cela peut exister, mais s'agissant des métiers qui sont les nôtres, je ne vois pas bien ce qui pourrait se produire, à part peut-être l'effondrement du plafond d'une crèche.

Je dois dire que je n'ai jamais entendu un agent scéen évoquer le recours au droit de retrait. Et il n'existe pas d'accord sur le droit de retrait. C'est un droit de l'agent, indépendamment de l'existence d'un quelconque accord.

Ce protocole sur le droit de grève concerne toute autre chose. Il concerne la bonne marche du service public avec une bonne volonté réciproque à la fois de l'employeur et des représentants élus du personnel, qui donne lieu à un accord formalisé.

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai eu une petite coupure tout à l'heure et je ne suis donc pas certain d'avoir bien entendu.

Je suppose que ce protocole d'accord a fait l'objet d'une discussion avec les représentants du personnel.

**M. le maire**

Bien sûr. Il a été adopté à l'unanimité par le comité technique.



Je ne vous proposerai pas de signer un texte si je n'étais pas assuré de la volonté du partenaire de le signer. Mais c'est en effet mieux de le dire, puisque je ne l'avais pas précisé.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Dominique DAUGERAS**

J'ai une question à poser.

Je suis d'accord sur le préavis de grève.

Il est proposé de ne pas avoir recours dispositions relatives au service commun. Que veut dire exactement cette phrase ? Est-ce que cela veut dire qu'en cas de grève dans une école maternelle ou une crèche, aucun enfant n'est accueilli si tout le personnel est en grève ?

**M. le maire**

Il est parlé du service minimum, pas du service commun.

C'est bien cela, mais ce n'est jamais arrivé à Sceaux.

**Dominique DAUGERAS**

Il y a pourtant des parents d'élèves qui sont parfois très ennuyés, parce qu'on leur apprend au dernier moment que leur enfant ne sera pas pris à l'école ou à la crèche. Ils sont donc obligés de trouver une solution au dernier moment pour faire garder leur enfant.

**M. le maire**

Le service minimum ne garantirait pas non plus que l'enfant puisse être accueilli, car il faut pouvoir l'organiser. C'est d'ailleurs la même chose à l'école.

Le service minimum a d'abord été conçu pour les grèves d'enseignants. Mais si les animateurs sont également en grève, vous ne pouvez pas organiser de service minimum. Ce n'est arrivé qu'une seule fois.

Organiser un service minimum, c'est très bien, mais il faut avoir les moyens concrets de le mettre en œuvre. Cela peut passer par la réquisition, et cela peut aller assez loin jusqu'à l'intervention de la force publique. Je ne vais pas faire intervenir la force publique pour faire travailler des gens qui souhaitent exercer leur droit de grève.

Encore une fois, cela reste extrêmement rare. Mais cela peut arriver, je suis d'accord.

**Dominique DAUGERAS**

Cela peut poser de graves problèmes pour certains parents.

**M. le maire**

Oui, mais il y a beaucoup de choses qui posent de graves problèmes pour tout le monde.

Les cas importants de grève sont liés à deux choses. Cela peut être lié au management de la collectivité, des choses qui ne se passent pas bien, un manque de considération, etc. À Sceaux, cela n'est jamais arrivé.

Cela peut être aussi lié à des mots d'ordre nationaux. Nous entretenons avec nos agents une relation de confiance. Les mots d'ordre ne sont donc pas toujours vraiment suivis. Cela peut toutefois arriver dans certains secteurs, dans l'animation ou les crèches par exemple qui sont généralement plus sensibles aux mots d'ordre nationaux. Mais si tel est le cas, cela veut dire aussi que la société tout entière est en questionnement par rapport à certains problèmes, qu'il s'agisse de l'évolution de l'Éducation nationale ou de la problématique des crèches.

Là aussi, cela peut parfois gêner certains parents, mais cela leur permet aussi de prendre conscience que les choses ne sont pas si simples. Les parents qui confient leurs enfants à la crèche ne sont pas que des consommateurs des services publics. Ils sont aussi acteurs et citoyens. Ils peuvent aussi s'exprimer au niveau national... Je n'ai pas autre chose à vous dire.

C'est l'équilibre entre le droit de grève et la continuité du service public. Je suis de ceux qui pensent que cet équilibre est plus facile à rechercher dans le dialogue social que dans la mise en œuvre de systèmes contraignants, comme celui du service minimum, mais je suis peut-être d'une ancienne génération et d'un ancien monde.

**Chantal BRAULT**

M. le maire, ces dispositions que nous sommes en train de voter permettent justement de mieux anticiper les absences du personnel et de prévenir ainsi les parents un peu plus tôt, ce qui leur permet de prendre leurs dispositions. Or, jusqu'à présent, il est vrai que nous prévenions les parents la veille au soir pour le lendemain. Ces dispositions devraient changer la donne et faciliter la vie de tout le monde.

**M. le maire**

Mme Brault a tout à fait raison de le dire. Par rapport à la situation actuelle, ce préavis de 48 h, accepté par les organisations syndicales, est un progrès. Prenons ce progrès tel qu'il est et nous en ferons d'autres par la suite.

Nous passons au vote sur cette délibération

**Othmane Khaoua**

Je vote pour.

**Lisa Magri**

Je vote pour.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Catherine Arnould, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Sophie Ganne-Moison, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Dauger, M. Christian Lancrenon) ; 1 voix contre (M. Thierry Legros)*

**Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administratives, techniques, médico-sociales, sportives, animation et de la culture**

**M. le maire**

Nous passons à l'adaptation du tableau des effectifs.

Il y a beaucoup de chiffres, mais il s'agit pour l'essentiel d'avancements de grade. Nous créons des postes et en supprimons autant.

Il y a ensuite la création de deux postes liés à la mise en stage suite à la réussite d'un concours et la suppression d'un poste suite à une fin de détachement et enfin la création d'un poste suite à un recrutement.

Cela peut paraître bizarre, mais pour permettre le recrutement d'un policier municipal, il convient de créer un poste d'adjoint technique. La personne recrutée a une expérience de garde urbain. Elle a passé le concours de policier qu'elle a obtenu et doit maintenant faire sa formation. Nous devons donc lui créer un poste d'attente le temps de sa formation. Elle sera ensuite détachée sur un poste de gardien-brigadier.

Au total, la Ville passe de 433,84 postes (dont 10 détachés) à 435,84 postes (dont 12 détachés pour stage). Je vous rappelle que ces postes seront supprimés si le stage des agents détachés s'avère probant.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Compte tenu de tout ce que nous avons dit sur ces dernières délibérations, compte tenu du contexte un peu particulier et des efforts faits par le personnel, nous voterons pour cette délibération.

**M. le maire**

Je vous remercie.

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XIV- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

**XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Pas de communications du maire.

**XVI- DÉCISIONS DU MAIRE**

Le relevé des décisions figure au dossier et n'appelle pas de commentaires ou de questions.

**XVII- QUESTIONS ORALES**

**Question orale de M. Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

M. le maire, je crois que vous y avez déjà répondu, mais je vais reposer ma question.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a sans doute eu des impacts financiers pour notre commune. Pouvez-vous nous préciser quelle est l'ampleur de la baisse des recettes par poste ?

Le gouvernement a prévu des mesures d'urgence inédites et différenciées pour venir en aide aux collectivités les plus touchées, notamment à travers des clauses de sauvegarde pour les recettes fiscales et domaniales pour l'année 2020. Le gouvernement a aussi prévu un abondement de la dotation à l'investissement local d'un milliard d'euros supplémentaires, notamment pour les projets liés la transition énergétique et à la santé.

Qu'avez-vous prévu pour bénéficier de ces aides ? Merci.

**M. le maire**

S'agissant de l'ampleur de la baisse des recettes, je vous ai donné les chiffres tout à l'heure. Je n'y reviendrai donc pas.

Concernant les mesures d'urgence inédites et différenciées pour venir en aide aux collectivités à travers des clauses de sauvegarde pour des recettes fiscales et domaniales, il est probable que la ville de Sceaux n'en bénéficie pas.

Le gouvernement propose en effet de faire la moyenne des recettes fiscales et domaniales 2017, 2018 et 2019, de les comparer aux recettes 2020, lorsqu'elles seront connues, et ensuite de verser la différence, mais sans prendre en compte l'augmentation des bases physiques des impôts.

C'est une aide intéressante pour quelques communes, notamment celles qui perçoivent la taxe de séjour ou des taxes de ce type. Il est peu probable que les communes comme la nôtre touchent quoi que ce soit, mais il faudra attendre d'avoir les chiffres définitifs. Le gouvernement estime d'ailleurs qu'à peine un tiers des communes percevra cette aide.

S'agissant de la DSIL, nous la connaissons pour en avoir déjà bénéficié ces dernières années. Cet abondement doit être voté dans la loi de finances rectificative n° 3 qui est en cours de discussion. On ne sait pas encore très bien comment les choses vont se passer, mais si le processus est le même que d'habitude, il faudra soumettre les dossiers liés à la transition énergétique et à la santé au préfet et nous verrons bien s'ils sont ensuite acceptés.

Je veux vous dire que ces dotations sont finalement désignées par le préfet, en totale contradiction avec l'autonomie de gestion des collectivités territoriale. Il aurait mieux valu avoir 1 milliard versé aux communes en abondement de dotation globale de fonctionnement.

### **Question orale de Mme Claude DEBON**

#### **Claude DEBON**

Ma question porte sur l'impact de la ou du Covid 19 à Sceaux. Il est certain que je l'aurais formulée autrement si j'avais eu les éléments du rapport sur la crise sanitaire dont nous avons parlé au début du conseil.

Nous n'avons pas d'informations sur l'impact de la Covid 19 et du confinement sur notre ville, et en particulier sur la vie des pensionnaires des EHPAD, maisons et foyers de retraite.

Les premiers jours de crise sanitaire, vous aviez mis en valeur l'absence de morts à Sceaux liée à la pandémie. Au Sceaux Mag de juin, vous dites que la surmortalité a été deux fois moindre à Sceaux que dans le département sur la période concernée, mais il n'y a pas de chiffres qui corroborent cette information.

Nous avons comparé les avis de décès dans Sceaux Mag du mois, regroupés du mois de mars, avril et mai, correspondant à la pandémie. En 2018, il y a eu 44 décès, 49 en 2019 et 72 en 2020. L'augmentation de presque un tiers des décès en 2020 paraît significative de l'impact de la Covid 2019. Et sur la seule année 2020, entre mars, avril et mai, on est sur une progression de 50 %.

Vous devez avoir des informations précises par l'Agence régionale de santé ou les établissements de retraite sur le nombre de personnes atteintes par le corona dans ces établissements pendant le confinement, de celles qui ont été hospitalisées et de celles qui n'ont pas survécu. Nous avons eu

ces informations, mais il serait intéressant de comparer le chiffre des pensionnaires décédés dans ces établissements pendant la même période en 2018 et 2019.

Pouvez-vous nous communiquer les chiffres en votre possession pour l'année 2020 et les deux années antérieures ?

### **M. le maire**

Dans les premiers jours de la pandémie, je n'avais pas connaissance de personnes décédées du fait du Covid 19. Il y a eu ensuite des décès, mais se posait la question de savoir si ces décès étaient dus au Covid 19, notamment dans les EHPAD. Ce n'était pas si évident que cela. Très souvent, on a indiqué que la mort était due au Covid 19, mais l'on n'en sait rien en fait. À l'inverse, des gens sont décédés d'un arrêt cardiaque qui n'apparaissait pas forcément lié au Covid 19, mais qui était en réalité une conséquence de ce virus.

Je parle de choses que je ne connais pas et je pourrais laisser la parole à Francis Brunelle sur ce sujet, mais l'on s'est aperçu que ce virus avait des effets secondaires importants sur de nombreux organes. Je crois que l'on ne sait pas encore tout.

On a en effet constaté une mortalité plus importante en 2020 que les années précédentes, mais la comparaison avec 2019 est un peu sujette à question, parce que le taux était très bas. C'est la raison pour laquelle nous avons pris une moyenne sur les quatre dernières années.

Par ailleurs, en tant que maire, je n'ai reçu aucune information de la part de l'Agence régionale de santé. On peut avoir des éléments, un sentiment en discutant avec un certain nombre de médecins scéens, mais l'appareil statistique n'est quand même pas très à même d'avoir des chiffres à un niveau aussi fin que l'ARS.

### **Francis BRUNELLE**

Juste un complément d'information.

Trois éléments rendent le décompte difficile.

Le premier élément, c'est l'absence de certificats de décès informatisés. Les remontées au niveau de l'ARS, en particulier pour les EHPAD, ne sont pas comptabilisées parce que l'on ne dispose pas des chiffres en temps réel. Nous avons eu une réunion en début de semaine du conseil territorial de santé que je préside et l'ensemble des personnes présentes a regretté l'absence de remontées en temps réel, en particulier Alexandra Fourcade, la première adjointe au maire de Neuilly.

Le deuxième élément, et j'en ai parlé au début du conseil municipal, c'est que les personnes décédées à l'intérieur des établissements, EHPAD et autres structures, n'ont pas été testées, les tests n'étant pas disponibles à l'époque. Et il n'y a pas eu de tests post-mortem. On ne sait donc pas s'il s'agit effectivement de décès liés au Covid ou à d'autres pathologies. Vous le savez aussi,

l'un des éléments connexes du confinement, c'est qu'il y a eu apparemment moins d'infarctus du myocarde et moins d'accidents vasculaires, les personnes étant a priori décédées à domicile. Il y a donc probablement une mortalité cachée que l'on va découvrir au fur et à mesure de l'évaluation des certificats.

Le troisième élément, et Mme Debon l'a bien noté, c'est que les seules personnes pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles sont décédées du Covid sont des personnes qui étaient en EHPAD et qui sont décédées en milieu hospitalier, car les tests sérologiques et PCR étaient alors réalisés.

Il faudra donc attendre la fin de l'année pour avoir une évaluation complète de ces chiffres. Merci, M. le maire.

**M. le maire**

Merci, M. Brunelle.

**Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN**

**Jean-Jacques CAMPAN**

La question porte sur un article du Figaro sur les cambriolages.

Lors d'un précédent conseil municipal, vous aviez annoncé avoir demandé par voie de justice un droit de réponse suite à l'article du Figaro qui plaçait Sceaux dans les villes les plus cambriolées de France.

Où en est cette affaire ?

**M. le maire**

Merci de votre question. Je vous précise que, par ordonnance du 15 mai 2020, le juge des référés a estimé qu'il n'y avait pas matière à référer et a donc laissé au juge le soin d'apprécier notre demande. L'audience sur le fond devait avoir lieu le 19 mai dernier selon une procédure écrite sans plaidoirie en raison de l'état d'urgence sanitaire.

L'avocat du Figaro a indiqué au tribunal qu'il souhaitait une audience avec plaidoirie. Il a donc demandé le report de l'audience. Le tribunal a accédé à sa demande. L'audience est donc reportée sans que la date en soit fixée. Il est probable qu'elle intervienne en septembre.

Nous sommes donc dans l'attente de la justice.

Mes chers collègues, nous en avons terminé. Ce fut un conseil municipal très riche. Je vous remercie de votre participation et de la qualité de nos échanges, toujours cordiaux.

J'ai déjà tenu ce discours le 5 mars. C'était théoriquement le dernier conseil du mandat. C'est aujourd'hui sans doute le dernier conseil du mandat. Je veux redire ce que j'ai dit le 5 mars et

remercier celles et ceux qui ont siégé dans notre conseil municipal pendant ce mandat. Certains ne reviendront plus, car ils ne sont plus candidats.

En tout cas, merci à toutes et à tous de votre engagement pour notre ville.

Je vous souhaite à tous de bonnes élections le 28 juin prochain.

Bonne soirée et merci !

*La séance du conseil municipal est levée à 23 h 38.*